32e ANNÉE (4e SÉRIE) — N° 14 — 7 AVRIL 1910

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*EDITION COMPLÈTE, *de 10 francs à l'*EDITION PARTIELLE.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

Mgr FREPPEL

(Sixième article)

SOMMAIRE. — Oraison funèbre du cardinal Morlot. — Minucius Félix ; son *Octavius*. — Saint Cyprien ; sa conversion ; l'*Epître à Donat*. — Il est élu évêque de Carthage. — La persécution de Dèce ; divergences au sujet des *lapsi*. — Le schisme de Novatien ; S. Cyprien et le pape Corneille ; *De Unitate Ecclesiæ*. — S. Cyprien et le pape Etienne ; la question du baptême conféré par les hérétiques. — Persécution de Valérien ; martyre de S. Cyprien.

I. — L'abbé Freppel voit grandir chaque année sa renommée d'orateur de la chaire, de professeur d'éloquence et de polémiste ; et l'on doit dire qu'il n'est point insensible à ce concert d'éloges qui lui viennent des hommes les plus compétents comme Louis Veuillot, et même de protestants autorisés comme M. G. de Felice, professeur de morale et d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie protestante de Montauban. Celui-ci croit, avec Guizot, « que les catholiques et les protestants peuvent et doivent s'unir contre les adversaires du surnaturel, » et il le félicite d'avoir « mis au service de la plus sainte des causes », en réfutant M. Renan, « une science de bon aloi avec une logique, un talent de style qui étaient au niveau du sujet. » Et il ajoutait : « En accomplissant cette noble tâche, vous avez mérité la reconnaissance de tous les sincères disciples du Dieu-Sauveur [1]. » Il existe malheureusement trop peu de protestants qui aient compris que l'Etat athée est l'ennemi de toutes les religions, même de la leur, — bien qu'il leur prodigue des louanges ironiques de libéralisme,— et qu'en s'associant à son œuvre ils conspirent contre eux-mêmes.

La personnalité du professeur de Sorbonne s'imposait dès lors au point qu'à la mort de Mgr Morlot, cardinal archevêque de Paris, il fut chargé de prononcer son éloge funèbre à Notre-Dame, le 12 février 1863. Le cardinal était un homme simple et bon, plutôt de vues courtes, mais dont la prudence excessive avait su ne pas froisser la cour, pendant les événements aigus de la guerre d'Italie et les premières entreprises de Cavour, de Victor-Emmanuel et de Napoléon III contre le pouvoir temporel du Pape. Quelqu'un disait de lui : « Il paraissait ordinaire en tout, dans sa parole, dans ses manières, dans son esprit, dans ses vues ; et cependant il ressortait de toutes ces médiocrités apparentes une supériorité incontestable, résultat de la parfaite harmonie de son cœur et de son esprit. »

Cette idée avait frappé l'orateur ; il s'appliqua à montrer qu'il y a plus d'héroïsme dans une vie de devoir constant, qui ne se dément jamais et demeure toujours égale à elle-même dans les temps calmes comme dans les crises, sans coups d'éclat, que dans une vie ardente où quelques actions brillantes font ressortir davantage les ombres et les défaillances.

Dans son discours on remarqua surtout la forme, rajeunie et plus moderne. Un critique distingué, M. Antonin Rondelet, le jugeait ainsi : « Le style conserve sa pompe, mais la période se raccourcit ; les termes généraux relèvent encore l'expression, mais les mots propres y sont plus fréquents, la manière de dire les choses y est plus précise, plus nette, plus réelle. On y sent que le siècle a marché dans un sens pratique, et qu'une main habile a plié la rhétorique de l'oraison funèbre à ces nouvelles exigences. » L'abbé Freppel, en effet, s'est ouvert dans ce genre une voie nouvelle qu'il fera sienne, créé une spécialité où il excellera.

Mgr Darboy ne s'y méprit point et il lui écrivit la lettre suivante datée de Paris, le 18 avril 1863 :

J'ai vivement regretté de ne pouvoir assister au service funèbre où vous avez prononcé l'éloge du regrettable et vénéré cardinal Morlot. Mais j'ai lu ce que je n'avais pu venir entendre, et j'en ai été très satisfait. Je viens vous en remercier comme il m'appartient de le faire en ma qualité de légataire universel du défunt.

Veuillez agréer, en souvenir de l'hommage éloquent

[1] Montauban, 5 avril 1864.

que vous avez rendu à mon éminent protecteur et ami, une croix pectorale et un anneau qui viennent de lui. Pour d'autres, ce pourrait n'être qu'une relique ; pour vous c'est encore un augure, au moins dans mes vœux.

Peu après, nouvel archevêque de Paris, il confirmait sa lettre en nommant l'abbé Freppel chanoine honoraire de Notre-Dame. Il tenait sûrement aussi à le récompenser des brillants comptes rendus de ses travaux sur S. Denys l'Aréopagite et sur S. Thomas Becket.

II. — Au mois de novembre de cette année 1863, le savant professeur de Sorbonne commençait son cours d'éloquence sacrée sur saint Cyprien et l'Eglise d'Afrique au troisième siècle.

Cyprien appelle Tertullien « le Maître », et ce sont les ouvrages « du Maître » qui l'inspirent, lui et tous les apologistes africains de cette époque.

D'abord Minucius Félix.

Avocat à Rome, probablement sous Alexandre Sévère (222-235) dont la mère Mammée s'était fait instruire par Origène, il a un ami, Octave, dont il fait un portrait délicieux : « Vous auriez cru qu'un même esprit animait nos deux corps. Il était l'unique confident de mes faiblesses, le seul témoin de mes égarements, et lorsque, affranchi de mes ténèbres, je passai de la nuit du mensonge au grand jour de la sagesse et de la vérité, il ne refusa pas de m'accompagner. Que dis-je ? Il fit mieux ; il me devança [1]. » Les événements les séparent, puis un jour Octave est amené à Rome par ses affaires. Il avait d'ailleurs un besoin du cœur de revoir son ami. Minucius profite des vacances accordées au barreau par l'automne, et ils s'en vont ensemble à Ostie pour y jouir de la belle saison et de la mer. Un matin ils se dirigent vers la côte pour y respirer l'air frais. Un autre ami les accompagne, un païen, Cécilius, que plusieurs ont pris pour le prêtre qui, plus tard, convertira saint Cyprien.

« Chemin faisant, Cécilius aperçoit une statue de Sérapis, et aussitôt, suivant l'usage du vulgaire superstitieux, il porte sa main à la bouche et la baise. — En vérité, mon cher Marcus, me dit Octave, ce n'est pas le fait d'un homme vertueux de laisser dans les ténèbres du vulgaire ignorant un ami qui ne vous quitte jamais, et de souffrir qu'à la lumière du grand jour de la vérité il aille se heurter contre des pierres, qu'elles soient ou non façonnées en statues, parfumées d'essences et couronnées de fleurs. Vous le savez bien, la honte de cet aveuglement rejaillit sur vous autant que sur lui-même [2]. »

Ces paroles blessent au vif Cécilius. Il ne veut pas qu'on incrimine son ami ; c'est à Octave qu'il demande raison de cette affaire, avec Octave qu'il entend discuter ; Minucius sera l'arbitre.

Cécilius se fait tour à tour sceptique, épicurien, libre penseur, adorateur des divinités nationales.

[1] *Octavius*, I.
[2] *Ibid.*, II, III.

On retrouve dans ses objections les idées cicéroniennes des *Tusculanes*, des traités *De natura deorum* et *De divinatione*, sans parler de la forme qui n'est souvent qu'une imitation du style du célèbre orateur.

D'abord il s'indigne que des ignorants, comme le sont la plupart des chrétiens, traitent des hautes questions de philosophie. Le dialogue débute donc par une discussion philosophique nécessaire. L'abbé Freppel en donne la raison : — Les Pères commençaient par rétablir dans l'esprit des païens l'idée d'un Dieu créateur et modérateur de toutes choses, car ce sont les fausses doctrines philosophiques qui empêchent de croire au Dieu révélateur. « Toujours et partout la science antichrétienne est jointe à une philosophie fausse. Vous détruisez l'ordre surnaturel parce que vous altérez sur des points graves l'ordre naturel lui-même. » Cécilius prétend comme nos pédagogues modernes que Dieu est inconnaissable ; alors comment des hommes sans culture entendraient-ils de si hautes théories ?

« N'oubliez pas, lui répond Octave, que tous les hommes sans distinction d'âge, de sexe ou de rang sont doués de raison et de sentiment, que ce n'est pas de la fortune mais de la nature qu'ils tiennent ces aptitudes [1]. »

Et c'est là le côté admirable de la religion qu'avait entrevu Jouffroy dans sa belle page sur « ce petit livre qui est le catéchisme » ; la vérité est pour tout le monde, et ces dogmes « qui émerveillent la science et le génie, elle les met à la portée des petits et des ignorants [2]. »

Viennent alors les objections épicuriennes touchant la Providence. Si elle existait, verrait-on des tyrans sur le trône, un Socrate buvant la ciguë, des pestes qui tuent les hommes, des grêles qui ravagent les récoltes ?

La Providence, s'écrie Octave, est-ce qu'elle n'est pas visible dans l'univers ? « Voyez le ciel parsemé d'étoiles pendant la nuit, éclairé par le soleil pendant le jour, et vous admirerez cet équilibre parfait que le souverain Modérateur sait y maintenir... Quand vous entrez dans une maison et que vous y voyez tout à sa place, orné et décoré avec soin, vous pensez tout aussitôt que là préside un maître, supérieur à tout ce qui frappe vos regards. Ainsi en est-il du palais du monde... [3] »

C'est ce même spectacle qui arrachait des cris d'admiration religieuse à Copernic, à Newton, et qui mettait sur les lèvres de Képler son éloquente prière. Les théories actuelles ne sont guère que celles d'Epicure rajeunies, et tout autant déraisonnables. « Ce qui me frappe, c'est l'excessive crédulité avec laquelle ces fières intelligences acceptent le premier système venu. On refuse d'admettre une cause intelligente et souveraine, mais l'on s'incline avec une docilité parfaite

[1] *Ibid.*, XVI.
[2] 2e Leçon, p. 33.
[3] *Octavius*, XVII.

devant des hypothèses puériles qui font sourire de pitié [1]. »

Octave explique les souffrances de la vie. « Elles sont pour nous l'occasion d'un combat et non une peine. Les infirmités corporelles augmentent la force morale, et l'infortune est le plus souvent l'école de la vertu. La vigueur de l'âme comme celle du corps s'engourdit, si elle n'est exercée par l'épreuve. Tous vos héros, que vous proposez comme autant de modèles, ont reçu de l'adversité leur lustre et leur éclat. Ne croyez pas que Dieu soit impuissant à nous secourir ou même qu'il nous dédaigne, lui qui est le maître de tout et qui aime les siens. Mais il explore, il visite chacun de nous par l'adversité... La tribulation est pour nous ce que le feu est pour l'or : elle nous fait connaître [2]. »

Autre objection : « Il faut s'en tenir à la religion de son pays, aux leçons de nos pères. » — Octave montre comment leurs aïeux ont admis les mensonges les plus grossiers, et il fait une charge à fond sur le polythéisme qui adore des dieux de bois ou de pierre. Il est visible qu'il reproduit certaines idées de l'ouvrage de Cicéron *De natura deorum*, mais quelle différence de lumières et de manières ! Cicéron est le sceptique brillant, le démolisseur élégant, mais quand on lui demande son sentiment, il se dérobe : « On est trop curieux, » dit-il ; ou bien « il répondra demain, parce qu'il se fait tard », *quoniam advesperascit*, ainsi qu'il le déclare à la fin de son traité *De natura deorum*. Ce n'est pas ainsi que procèdent les apologistes chrétiens : ils détruisent, mais pour édifier, et après avoir réfuté avec vigueur, raillé, mis à néant les erreurs païennes, ils exposent les doctrines chrétiennes dans toute leur beauté. Car si Minucius Félix emprunte certains procédés à Cicéron, il se pénètre beaucoup plus des écrits et de la forte manière de Tertullien.

Ces écrits sont tout récents, cependant il les possède, comme Tertullien possédait ceux de saint Justin, ceux de saint Irénée qui venaient de paraître. Qu'en conclure sinon que le mouvement des idées catholiques était alors très puissant, et qu'à peine un ouvrage venait-il de voir le jour qu'on le copiait rapidement, et qu'il était répandu dans toute l'Eglise après quelques années ?

« Et l'on voudrait, ajoute l'abbé Freppel, qu'au milieu de ce commerce religieux et littéraire jusqu'alors sans exemple dans l'histoire ; qu'à une époque où le moindre opuscule composé en Orient était recueilli et discuté en Occident et réciproquement ; l'on voudrait que dans un siècle où les Eglises particulières correspondaient entre elles avec tant d'activité, quatre Evangiles soi-disant canoniques eussent pu surgir tout à coup dans quelque coin du globe, et s'introduire partout, sans que personne en discutât l'origine ou se récriât contre une telle innovation !... [3] »

[1] 2e Leçon, p. 42.
[2] *Octavius*, XXXVI.
[3] 3e Leçon, p. 61.

A la perversité et aux absurdités païennes, Minucius Félix oppose le tableau de la vie pure et désintéressée des chrétiens tant calomniés. Cette partie est très belle. Le style manque peut-être d'originalité, mais non d'élégance et de pureté. Par l'abus des synonymes, adjectifs et verbes, il est un peu déclamatoire, mais il y gagne en force, il est plus pressant et nerveux. Il ne ménage point les philosophes. Socrate est « le bouffon antique » ; Carnéade, Pyrrhon, Simonide, sont des orgueilleux et des hypocrites : « Nous savons ce qu'ils sont, des corrupteurs, des adultères, des tyrans, et toujours d'éloquents parleurs contre les vices qui les souillent. Nous n'attachons pas, nous, la sagesse dans notre habit, nous la portons au fond du cœur. Nous ne disons pas de grandes choses, nous laissons parler notre vie [1]. »

Voici la conclusion de Minucius Félix, annonçant le plus heureux des dénouements :

Tandis que, silencieux, je repassais en moi-même ce que je venais d'entendre, Cécilius s'écria : — Je félicite de tout mon cœur notre cher Octave, mais je me félicite aussi moi-même et je n'attends pas la décision du juge. Nous triomphons tous deux, et je ne crains pas de le dire pour ma part, car s'il m'a vaincu, j'ai vaincu l'erreur. Pour le fond de la question, j'admets une Providence, je me rends à Dieu, et je reconnais avec vous la vérité de votre religion, désormais la mienne. Il reste bien encore, pour compléter mon instruction, quelques points à éclaircir, mais ils n'atteignent pas le fond des choses. Comme le jour baisse, c'est demain que je veux m'en expliquer avec vous avec plus de loisir et de liberté [2].

Minucius Félix n'est point doué de l'élévation, de la vigueur, de la profondeur de Tertullien, mais il a des qualités gracieuses qui lui sont propres. Il est plein de zèle et de candeur, de conviction et de charme, et personne avant lui n'a aussi bien senti la nature.

III. — Pendant que le génie de Tertullien subissait une attristante éclipse, un astre nouveau brillait dans le ciel de l'Eglise. Cyprien était de famille sénatoriale et il enseignait avec éclat la rhétorique à Carthage. En même temps il plaidait au barreau de cette ville. Né dans l'opulence, il avait conquis les honneurs, et sa vie se passait dans le luxe raffiné, les plaisirs vicieux et capiteux du paganisme. Mais son âme souffrait dans l'esclavage de l'erreur et du mal. Ni les richesses ni les applaudissements publics ne parvenaient à vaincre en elle l'inquiétude et l'inexorable ennui. Un prêtre nommé Cécilius lui apprit que pour être sauvé il fallait naître une seconde fois, prendre une nouvelle vie dans les eaux du baptême, se transformer d'esprit et de cœur et embrasser l'Evangile du Christ. Ses conseils furent entendus, car déjà la grâce divine avait parlé à son âme, aussi bien la voix de Cécilius n'était-elle que l'écho d'une voix intime qu'il écoutait depuis quelque temps. Mais comment renoncer à tant de chères habitudes, à des passions charmeuses, à l'orgueil, à la cupidité, au plaisir, à la gloire ?

[1] *Octavius*, XXXVIII.
[2] Ibid., *in fine*.

« Voilà ce que je me disais souvent en moi-même. Engagé dans les erreurs multiples de mon passé, sans espoir d'en sortir, je nourrissais complaisamment mes inclinations mauvaises, et n'osant me promettre un état meilleur, je caressais des vices qui s'étaient comme identifiés avec moi. »

Cécilius l'encourage. Il lui montre les vertus des chrétiens et comment elles leur viennent de la vertu réformatrice du christianisme. Cyprien comprend que ce qu'il croyait impossible ne l'est point puisque tant d'hommes, païens comme lui, captifs comme lui des séductions du siècle, vivent de la vie nouvelle des chrétiens et y trouvent le bonheur, la paix de l'âme. Il se fait baptiser.

Aussitôt que les souillures de ma vie précédente eurent été lavées dans le bain régénérateur, qu'une lumière sereine et pure se fut répandue d'en haut sur mon âme réconciliée avec Dieu et que les effusions de l'Esprit céleste, en faisant de moi un homme nouveau, m'eurent procuré le bienfait réparateur d'une seconde naissance, alors, ô merveille ! mes doutes s'éclaircirent, ce qui était fermé s'ouvrit pour moi, ce qu'il y avait d'obscur devint lumineux, les difficultés qui me paraissaient insurmontables s'aplanirent, et les obstacles tombèrent d'eux-mêmes. Il était facile de le reconnaître : ce qui était en moi charnel et assujetti au péché tenait de la terre ; ce que l'Esprit-Saint commençait à ranimer venait de Dieu [1].

Son baptême eut lieu vers l'an 245. Dans sa ferveur il entend accomplir même les conseils évangéliques, distribue aux pauvres ses biens de Carthage et fait vœu de garder la continence. Cette générosité d'âme enthousiasme son biographe Pontius, qui s'écrie : « Il n'est pas nécessaire de moissonner aussitôt qu'on a semé ; personne ne cueille le raisin sur un cep nouvellement enfoui ; nul ne va chercher des fruits mûrs sur l'arbuste nouvellement planté. Chez lui tout marcha rapidement à la maturité ; l'épi précéda la semence ; la vendange devança le pampre ; le fruit prévint la racine [2]. »

Un de ses amis intimes et de ses meilleurs collègues au barreau, Donat, s'était fait chrétien comme lui. Avant leur conversion ils avaient longuement échangé leurs idées, dans leurs promenades à travers les jardins que possédait Cyprien aux portes de Carthage. Celui-ci, sur la demande de son ami qui s'inclinait devant sa supériorité, rédigea la substance de ces ardents entretiens dans une Epître qui est un vrai traité de la vie chrétienne, comparée à la vie païenne. Le style en est jeune, lyrique, excessif. C'est le défaut de saint Cyprien, qui demeure toujours un peu rhéteur. Son esprit n'a point la trempe métaphysique, mais personne ne sait comme lui tirer parti d'un fait, et développer magistralement une pensée. Et chose étonnante, ce rhéteur est avant tout un homme d'action.

Cette Epître débute par une mise en scène apprêtée. C'est pendant la saison des vendanges, le barreau leur laisse des loisirs. Pour que personne ne les vienne troubler, ils gagnent un asile écarté qui leur offre une solitude au fond du jardin : « Cette vigne, qui rampe le long de ses appuis, laisse retomber en festons ses pampres entrelacés, et forme un portique de son feuillage touffu. Il fait bon se communiquer ici le fruit de ses réflexions : pendant que ces arbres et ces vignes réjouiront nos regards, il y aura pour l'âme une instruction et pour les yeux un plaisir. Toutefois ce que tu aimes avant tout, c'est la parole. Je te vois déjà négligeant les charmes d'une vie pleine de délices, attacher sur moi un regard avide. Grâce à la tendresse que tu éprouves pour moi, te voilà tout oreilles, tout esprit pour m'écouter. »

Poursuivant sa mise en scène, il transporte son ami au sommet d'une montagne d'où il lui montre la société païenne qui s'agite à leurs pieds, « où l'on tue l'homme pour le plaisir de l'homme, » où les gladiateurs versent leur sang « pour assouvir la fureur du public, » avec l'assentiment des pères qui viennent les admirer, des mères qui « achètent le droit d'assister à leur mort. » Et « dans ces divertissements impies, sanglants, funestes, nul ne songe que son regard a été parricide. » C'était le temps en effet où l'empereur Gordien avait sacrifié dans une seule représentation cinq cents couples de gladiateurs. Et cependant c'était une société qui se disait civilisée ! Mais quand la charité est absente des cœurs, l'homme n'a aucune pitié de son semblable ; le christianisme seul donne la vraie civilisation qui fait que les hommes s'entr'aiment et s'estiment.

Du théâtre il passe aux prétoires. Là il dévoile deux plaies nouvelles, la vénalité et la délation. Le juge vend sa sentence ; l'innocent est opprimé, et parmi les criminels son innocence passe pour crime. Le mensonge, la brigue, la terreur règnent partout, jusque sur le trône. Six empereurs en effet ont été massacrés en deux ans. Cyprien redit le mot de Minucius Félix : « Le maître du monde en est réduit à craindre autant qu'il est craint, *tam ille timere cogitur quam timetur.* »

Où donc est le repos, la paix, la sécurité complète et permanente ? Nul autre moyen d'arracher son navire aux tourbillons de cette mer agitée pour jeter l'ancre dans le port du salut, que de détacher ses yeux de la terre pour les élever vers le ciel ; et, une fois admis aux dons du Seigneur, rapproché de Dieu par l'esprit, de regarder comme au-dessous de sa dignité les grandeurs et les pompes de la terre. Que pourrait demander, que pourrait regretter dans le monde celui qui est plus grand que le monde ? [1]

Cette magnifique Epître a inspiré à Bossuet son beau Sermon sur la *Loi de Dieu*. Du sommet de la montagne où il se place à son tour, il envisage les vices de la civilisation de son temps.

L'*Epître à Donat* faisait ressortir les tristes résultats moraux du polythéisme ; le traité *De la Vanité des Idoles* en combat les croyances, on y sent l'influence de Tertullien. Saint Jérôme ra-

[1] *Epist.* I *ad Donatum.*
[2] *Vita S. Cypriani.*

[1] *Epist.* I, *ad Donatum*, XIV-XV.

conte en effet que chaque jour Cyprien se faisait apporter les ouvrages de Tertullien en disant : « *Da magistrum*, donnez-moi le maître ; » mais pas une seule fois le disciple ne prononce le nom de son maître dans ses ouvrages ; il demeurait sans doute sous le coup pénible de l'impression laissée en Afrique par la défection de ce grand homme. Cet ouvrage est aussi, comme la Lettre à Donat, une imitation de Minucius Félix, à qui des phrases entières sont empruntées. Il semble que ce soit le fragment d'une œuvre considérable qui demeura inachevée. Trois pensées y règnent : Les divinités païennes sont de vains simulacres. Il n'y a qu'un seul Dieu. C'est par le Christ qu'on arrive au salut.

L'abbé Freppel répond ici à la théorie de M. Renan, que « chassée de Dieu, la mythologie s'est réfugiée dans les Saints. » Il faudrait être insensible à la beauté morale et à l'honneur du genre humain, dit-il, pour ne pas comprendre ce qu'il y a de légitime et d'élevé dans l'hommage rendu aux Saints, c'est-à-dire au vrai mérite. Les protestants ont jeté aux vents les reliques des Saints, mais pour y substituer quoi ? « Les pots à bière de Luther, sa montre, sa bible, sa table, sa chaise, son lit nuptial, dont les parcelles étaient censées servir de remède contre les maux de dents... Franchement nous préférons les reliques des martyrs ; cela édifie davantage [1]. »

Ces deux ouvrages furent composés par Cyprien encore laïque. Ses vertus, son mérite, sa réputation le firent élever au sacerdoce par Donat, évêque de Carthage, l'année qui suivit son baptême, au plus tard en 247. Pressé de se rendre compte à lui-même de sa foi, afin de confirmer les autres, il en cherche les preuves dans l'Ecriture Sainte et compose son livre des *Témoignages* qu'il adresse à son disciple Quirinus.

« La forme de ce traité répond à ce que vous m'avez demandé, lui écrit-il. Je l'ai réduit à une exposition abrégée, de manière à distribuer par chapitres les points principaux sans entrer dans de longs développements. Il faut y voir moins un travail complet que des matériaux rassemblés d'avance pour qui voudrait l'achever. » Il le divise en trois livres. Dans le premier il montre que les Juifs, peuple déchu, ont été remplacés par les chrétiens ; dans le second, que Jésus-Christ est venu et qu'il a accompli les prophéties. Le troisième est une abondante collection de textes de la Bible relatifs aux devoirs de la vie chrétienne. Presque tous les livres du Nouveau Testament y sont cités. Il ressort de là un témoignage éclatant qui établit leur authenticité [2].

IV. — Trois ans seulement se sont écoulés depuis la conversion de Cyprien, quand Donat, l'évêque de Carthage, vient à mourir. Après le siège de Rome aucun autre n'était plus important que celui-ci. Le primat de Carthage étendait sa juridiction sur toute l'Afrique, depuis la Cyrénaïque jusqu'au détroit de Gadès, donc sur quatre provinces, l'Afrique proconsulaire, la Numidie et les deux Mauritanies. Le monde romain était en paix. Philippe l'Arabe qui occupait le trône impérial était chrétien, mais n'osait affirmer sa foi. Saint Fabien était à la tête de l'Eglise, et il avait pu ramener de Sardaigne, avec l'autorisation de l'empereur, les reliques de saint Pontien. L'Eglise et l'Etat vivaient donc en plein accord. Comme on cherchait un successeur à Donat, la population tout d'une voix désigna Cyprien, et pendant qu'il demeurait enfermé dans sa maison, les fidèles en occupèrent les issues et le contraignirent à accepter l'honneur et la charge de l'épiscopat. « C'est la coutume, écrira-t-il, que pour ordonner un évêque, les évêques de la même province les plus voisins se rassemblent, et qu'on procède à l'élection en présence du peuple qui connaît parfaitement la vie de chacun par les actes dont il a été témoin [1]. » Cette coutume fut-elle observée dans l'élection du nouvel évêque de Carthage, son biographe ne le dit pas, mais il fait remarquer que quelques-uns se déclarèrent ses adversaires. Ce furent cinq prêtres : Novat, Fortunat, Donat, Gordius et Papien, auxquels se joignit plus tard le diacre Félicissime, qui devint l'âme de l'opposition.

Il se montra grand envers eux : « Comme il leur pardonna généreusement ! écrit Pontius, il les admit par la suite au nombre de ses amis les plus chers, à la grande surprise de tous. On s'étonnait avec raison que l'offense laissât si peu de trace chez un homme doué d'une telle mémoire [2]. » Mais ils ne lui pardonnèrent point ; les âmes méchantes ne pardonnent jamais le bienfait.

Son premier acte épiscopal frappa un prêtre de Furnes, Géminius Faustinus, qui avait accepté, contre les lois canoniques, d'être curateur des biens d'un laïque. « Un homme honoré du sacerdoce divin et constitué dans le ministère clérical doit appartenir uniquement à l'autel, au sacrifice, à la prière [3], » écrivit Cyprien aux prêtres, aux diacres et au peuple de Furnes (249). Le second blâmait un diacre de l'Eglise de Nova, en Mauritanie, qui avait désobéi à son évêque Rogatien. Celui-ci en référa à l'évêque de Carthage qui lui adressa une lettre où il rappelait les principes sacrés de la hiérarchie : « Ce diacre devra faire pénitence de son audace ; il rendra à son évêque l'honneur qui lui appartient et lui donnera satisfaction en toute humilité [4]. » Puis il s'adresse *aux vierges* pour leur recommander la vigilance. Car elles restaient dans leurs familles, s'occupant des pauvres, et s'appliquant à la piété ; il leur défend d'habiter sous le même toit que les hommes, de prendre part aux repas de noces et de fréquenter

[1] 5e Leçon, p. 107.
[2] Il cite tous les livres saints du N. T. sauf l'Epître à Philémon, celles de S. Jacques et de S. Jude, la 2e de S. Pierre, la 2e et la 3e de S. Jean.

[1] Epist. LXVIII.
[2] *Vita S. Cypriani.*
[3] Epist. LXVI.
[4] Epist. LXV.

les bains publics communs aux deux sexes. Leurs biens appartiennent aux pauvres : « Si vous êtes riche et opulente, prêtez à usure au Seigneur, nourrissez le Christ ! » Autant il est sévère pour celles qui après avoir embrassé la virginité choisiront, par un adultère sacrilège, un autre époux que Jésus-Christ, autant il est tendre et élogieux pour les vierges fidèles :

> Fleurs épanouies sur la tige féconde de l'Eglise, ornements de la grâce spirituelle, natures privilégiées, admirables chefs-d'œuvre d'honneur et d'intégrité, images de Dieu où se réfléchit la sainteté du Seigneur, portion la plus illustre du troupeau de Jésus-Christ, les vierges sont la joie de l'Eglise, dont la glorieuse fécondité fleurit par elles. Plus l'Eglise compte de vierges au nombre de ses enfants, plus s'accroissent les joies triomphantes de sa maternité.
>
> Après la gloire des martyrs, la vôtre est la première [1].

Comme il chantait ainsi les gloires de la virginité, soudain l'orage assombrit le ciel de l'Empire et le firmament de l'Eglise. Une révolte a éclaté en Pannonie. L'empereur Philippe envoie son général Dèce pour la comprimer. Celui-ci se fait proclamer Auguste par ses légions, et prend le chemin de l'Italie pour y combattre son empereur. Philippe est vaincu et tué à la bataille de Vérone (249).

Dèce considère les chrétiens comme les ennemis de l'Etat. Il ne veut pas leur mort, mais leur apostasie. D'abord il s'attaque à la tête et il ordonne le martyre du pape S. Fabien ; il espère ainsi triompher plus facilement des fidèles. Affadis par une paix qui durait depuis la persécution de Maximin le Thrace, depuis trente ans, il se croyait sûr de les réduire par des supplices à petit feu et de les lasser par des prisons prolongées.

L'édit de Dèce ne se borne pas aux apôtres et aux convertis, comme celui de Septime Sévère, ni aux évêques et aux docteurs, comme celui de Maximin ; il atteint tous les chrétiens sans distinction. Tous doivent se présenter à bref délai devant les magistrats pour abjurer, sinon ils sont aussitôt recherchés. « La désobéissance entraînait un procès criminel, la torture pour contraindre à l'apostasie, et si la torture restait inutile, la mort ou l'exil. Les biens des bannis ou des fugitifs étaient dévolus au fisc [2]. »

A peine l'édit est-il promulgué à Carthage qu'une immense clameur s'élève parmi les païens : « Cyprien aux lions ! » C'était pendant l'automne de l'année 249. L'évêque de Carthage se retire en un lieu sûr, d'où il pourra gouverner son Eglise, emmenant avec lui les diacres Victor et Tertullus, et remettant les pouvoirs aux évêques Caldonius et Herculanus, auxquels il adjoint comme vicaires les prêtres Rogatien et Numidique. Ses biens sont confisqués par le proconsul Fortunatien, mais il a réussi à sauver quelques débris de sa fortune pour soulager les pauvres.

La faction des cinq opposants le dénonce à l'Eglise de Rome pour avoir fui lâchement. La persécution était si violente que le siège de saint Pierre demeura vacant pendant seize mois, sans qu'on pût donner un successeur à S. Fabien. Le collège des prêtres de Rome continua à gouverner l'Eglise. Ceux-ci écrivirent au clergé de Carthage une lettre où ils faisaient allusion à la retraite de l'évêque : « Sans doute qu'il a bien fait d'agir ainsi, disaient-ils, car c'est un personnage insigne.» Cyprien crut voir dans le ton de la lettre des allusions blessantes ; il la renvoya, demandant si elle était bien authentique. Sur la réponse que le document était exact, il expliqua les motifs de sa retraite et exposa comment il gouvernait ses frères, les soutenant par sa parole comme par ses actes : « Je vous envoie treize lettres que j'ai écrites dans diverses circonstances, leur mandait-il. Elles rendent témoignage de ce que j'ai accompli [1]. » De fait, il a l'œil à tout, et ses recommandations entrent dans les plus menus détails : « Dans les visites aux intrépides confesseurs, que les frères évitent de se porter en foule aux prisons ; que les prêtres qui vont offrir le sacrifice auprès d'eux, n'y paraissent que tour à tour, accompagnés d'un seul diacre [2]. » Qu'ils conservent avec soin les corps des martyrs et marquent le jour de leur mort, afin que leur mémoire puisse être célébrée chaque année par l'oblation du sacrifice [3].

En avril 250, Mappalique et ses compagnons expirent glorieusement dans les supplices. Avec quel enthousiasme il célèbre leur courage ! « Le Christ assistait à ce combat qui est le sien. C'est lui qui a relevé, fortifié, ranimé les défenseurs de son nom... O heureuse notre Eglise ! [4] » En même temps il écrit aux prêtres de Rome Moïse et Maxime ainsi qu'à leurs compagnons jetés en prison avec eux, pour se réjouir de ce qu'à Rome comme à Carthage « les roses allaient se marier aux lis ». « Au dehors on pressure la vendange : les raisins destinés à la coupe sont foulés dans les pressoirs. Mais vous, rameaux vigoureux de la vigne du Seigneur, grappes déjà mûres et broyées par la persécution du monde, écrasées sous le pressoir du cachot, au lieu de vin vous répandez votre sang, et, forts contre la souffrance, vous buvez avec joie la coupe du martyre [5]. »

Abandonnant un instant son récit, l'éloquent professeur se demande quelle est la source de cet héroïsme et il voit dans cette ardeur pour le martyre une preuve éclatante de la divinité de Jésus-Christ : « Un simple homme, je vous le demande, aurait-il eu le pouvoir de transformer les âmes, deux siècles après sa mort, au point de leur inspi-

[1] *De habitu virginum*, v et xxi.
[2] P. Allard, *Histoire des Persécutions pendant la première moitié du troisième siècle*, p. 190.

[1] Epist. iii, *Aux prêtres et confesseurs de Rome.*
[2] Epist. iv, *Aux prêtres et confesseurs de Carthage.*
[3] Epist. xxxviii.
[4] Epist. viii, *Aux martyrs et aux confesseurs.*
[5] Epist. xv, *A Moïse, Maxime et aux confesseurs de Rome.*

rer une telle ardeur à souffrir pour son nom, dans un temps surtout où l'amour effréné des jouissances matérielles précipitait la société romaine vers toutes les sources du bien-être et de la volupté ? [1] »

Cependant il était impossible que dans une persécution si prolongée et si savamment conduite il n'y eût pas des défections. Elles furent nombreuses et l'évêque s'en attriste : « O honte ! O crime ! Quelques-uns de nos frères n'ont pas même attendu la main du licteur pour monter au Capitole, ni l'interrogatoire pour apostasier. On les a vus courir d'eux-mêmes au forum... Combien le magistrat n'en a-t-il pas remis au lendemain, vu l'heure avancée [2] !... »

Les uns en effet sacrifiaient aux idoles ou leur offraient de l'encens, c'étaient les *sacrificati* et les *thurificati ;* d'autres donnaient de l'argent pour être dispensés de cet acte d'apostasie et on leur remettait un petit écrit, un *libelle,* portant qu'ils avaient satisfait aux prescriptions impériales, c'étaient les *libellatici.* Ceux-ci étaient certainement coupables, cependant « il y aurait une injustice révoltante, écrit Cyprien, à les confondre avec les premiers. » Alors les prêtres dissidents lui demandent quelle ligne de conduite il faudra tenir envers les uns et les autres. Il décide qu'on les éloignera pour un temps et qu'on attende le futur concile.

Les cinq ennemis de l'évêque de Carthage, ayant à leur tête Novat, qui l'avaient accusé de lâcheté, soudain font volte-face et, pour briguer la popularité, ils prétendent qu'il faut sur-le-champ réconcilier tous les *lapsi* qui réclameront leur admission à l'Eglise. D'autre part, ceux qui avaient confessé la foi, les martyrs comme on les appelait, jouissaient parmi les chrétiens d'une juste autorité et, sur leur recommandation, les prêtres acceptaient ceux qui avaient faibli et dont ils répondaient. Les martyrs recommandaient un peu tout le monde et donnaient de vagues billets d'admission à quantité de personnes, sans même les désigner par leur nom. Novat réconciliait donc tous ceux qui se présentaient, il les recevait même à la communion eucharistique sans qu'ils eussent fait la confession de leurs fautes.

Cyprien protesta. Il n'entendait pas jeter les coupables dans le désespoir, mais il ne voulait pas non plus, par une facilité criminelle, diminuer dans les âmes l'horreur de l'apostasie ni relâcher toute discipline. Aussi bien Novat avait-il usurpé son autorité d'évêque. « Je pourrais dissimuler encore, écrit-il au clergé de Carthage, je pourrais dévorer l'affront que reçoit notre épiscopat, mais le temps des ménagements est passé, du moment que l'assemblée de nos frères est trompée par plusieurs d'entre vous qui voulant se rendre agréables aux prévaricateurs par un pardon non motivé, ne font que leur nuire davantage [3]. » Il avait ordonné en effet de surseoir à la réconciliation des *lapsi* jusqu'à ce que la paix fût rendue à l'Eglise et qu'on pût les juger en concile suivant leur faute ; il ne faisait d'exception que pour les malades en danger de mort ; et voilà que la faction de Novat les réconciliait « sans qu'ils aient fait pénitence et confessé leur iniquité », et les admettait même à recevoir l'eucharistie !

Il mande donc au peuple de Carthage d'attendre son retour [1]. Puis, sans vouloir offenser les martyrs, il les supplie « de peser avec une religieuse attention les demandes qui leur sont adressées, » et de « désigner nominativement ceux pour qui ils sollicitent la paix », ceux qu'ils connaissent « et dont la pénitence leur semble approcher la satisfaction [2]. » Un martyr, Lucien, se montrait particulièrement condescendant pour les apostats. Un confesseur de la foi, Célerinus, lui ayant écrit de Rome pour lui recommander trois chrétiennes qui avaient failli pendant la persécution, de sa propre autorité il donna la paix aux coupables, et il adressa à l'évêque cette étrange lettre :

« Tous les confesseurs au pape Cyprien, salut. Vous saurez que nous avons donné la paix à tous ceux dont la conduite depuis leur faute aura été soumise à votre examen, et nous voulons que vous en informiez les autres évêques. Nous désirons que vous soyez en bonne intelligence avec les saints martyrs. En présence d'un exorciste et d'un lecteur : écrit par Lucien [3]. »

Novat exploitait la simplicité des martyrs. L'évêque de Carthage alors, voyant son autorité contestée, consulte l'Eglise de Rome. — « Que deviendra la parole divine, répondent les martyrs romains, si l'on accorde aux pécheurs un pardon si facile ? » Que les coupables fassent pénitence. Or c'est « la modestie, la patience, l'humilité, la soumission » qui sont les preuves de la pénitence [4]. Le clergé de Rome, sans prendre aucune décision, tant qu'il n'aura pas d'évêque, recommande aux *lapsi* la prière humble et respectueuse et la pénitence : « Des larmes, voilà les meilleurs messagères de leur douleur ! Des soupirs, des gémissements partis du fond du cœur, voilà les avocats qui devront plaider leur cause ! [5] »

Il en est qui après avoir apostasié revenaient vaillamment confesser la foi devant les magistrats, ceux-là étaient aussitôt admis dans le sein de l'Église ; mais pas de réconciliation pour les autres. Le clergé de Carthage est en unité parfaite de vues et de foi avec son évêque, sauf les dissidents connus. Mais la persécution touche à sa fin, car Dèce a dû courir en Grèce pour défendre l'empire attaqué par les Goths, et bientôt il périra dans un marais de Thrace. Cyprien songe donc à revenir à Carthage pour les fêtes de Pâques de l'an 251. Mais auparavant, il charge les évêques

[1] 8e Leçon, p. 176.
[2] *De lapsis,* IV-VII.
[3] Epist. IX, *Aux prêtres et aux diacres de Carthage.*

[1] Epist. XI, *Au peuple de Carthage.*
[2] Epist X, *Aux martyrs et aux confesseurs.*
[3] Epist. XVI, *Des confesseurs à Cyprien.*
[4] Epist. XXV, *De Moïse, Maxime, etc., à Cyprien.*
[5] Epist. XXI, *Du clergé romain à Cyprien.*

Caldonius et Herculanus de dresser un état de ceux qu'il pourra élever au sacerdoce pour leur vertu éprouvée, et il ordonne une enquête. La faction de Novat s'alarme à la pensée que la porte du sanctuaire et des honneurs sera fermée à ses partisans, et elle prépare un schisme.

Novat paraît avoir été à la tête d'une paroisse située dans la haute Carthage. Cyprien porte sur lui de graves accusations ; il lui reproche, outre ses nombreuses rapines, d'avoir laissé mourir de faim son père et fait avorter sa femme par un acte brutal ; — ce qui indique qu'il était marié avant son ordination, et que, pour dissimuler son incontinence, il cherchait à en faire disparaître les effets. — Mais le motif canonique qu'il invoque, c'est que Novat choisit Félicissime de son propre chef, à l'insu de l'évêque, pour remplir les importantes fonctions de diacre. Le prêtre rebelle refusa de recevoir Caldonius et Herculanus. Alors Cyprien l'excommunia et les deux évêques furent chargés de le retrancher solennellement de la communion des fidèles. Les cinq opposants soutiennent le révolté ; alors l'évêque de Carthage les dénonce à son peuple : « Ce qu'ils veulent, écrit-il, c'est que le renégat ne sollicite plus la miséricorde de celui qu'il a renié, que la pénitence ne succède plus à la faute, que l'évêque et le prêtre ne soient plus les ministres de la satisfaction ! » Et il lui annonce qu'il sera là le jour de Pâques, « pour prendre l'avis des fidèles et examiner toutes choses dans une assemblée générale [1]. »

Le peuple demeura uni à son évêque. Cyprien rentra à Carthage après quatorze mois du plus pénible des exils. C'est alors qu'il composa son célèbre traité *De Lapsis*, qui est un chant d'action de grâces, un monument d'éloquence lyrique, de justice et de mesure. Il tend les bras à ceux qui ont succombé pendant la persécution, mais il exige qu'ils fassent une confession de leurs fautes même de « pensées » au premier prêtre qui se trouvera présent, *apud presbyterum quemcumque præsentem* [2]. « Je vous en conjure, mes très chers frères, que chacun de vous confesse son péché, pendant qu'il est encore sur cette terre et que son exomologèse peut être reçue, pendant que sa satisfaction et la rémission faite par les prêtres peuvent être agréées du Seigneur [3]. » Avec quels accents indignés il flétrit ensuite ceux qui « revenant des autels du démon s'avancent vers le Saint du Seigneur, les mains souillées par un encens fétide ! » Il rappelle aux partisans de Novat la parole terrible de saint Paul, qu'il fait ressortir par des faits extraordinaires dont le peuple a été témoin : « Quiconque mange le pain et boit le calice du Seigneur indignement, se rend coupable du corps et du sang de Jésus-Christ ! [4] »

[1] Epist. XL, *Au peuple de Carthage.*
[2] *De lapsis*, XXXVIII, et Epist. IX-XII.
[3] *De lapsis*, XXIX.
[4] *Ibid.*, XV, XVI.

« Si, comme les protestants l'ont imaginé, fait remarquer l'abbé Freppel, l'Eucharistie n'était qu'un simple signe ou une simple figure, l'évêque de Carthage aurait-il osé dire que les coupables « envahissent le corps du Sauveur, *corpus Domini invadunt ;* » qu'ils « font violence au corps et au sang de Jésus-Christ en communiant sans s'être confessés, *vis infertur corpori ejus et sanguini ?* » Ou ces paroles n'ont pas de sens, ou elles supposent la présence réelle [1]. »

V. — A peine de retour à Carthage, S. Cyprien réunit un concile pour régler les conditions de la réconciliation, en mai 251. L'année suivante nouveau concile, où, en vue d'une nouvelle persécution, remise entière est faite des peines canoniques à tous les apostats qui restaient dans la catégorie des pénitents. On les fortifiait ainsi par avance contre d'autres épreuves. Grâce à cette prudente douceur le calme se rétablit partout en Afrique. Mais entre ces deux conciles de graves événements surgissent.

Dèce, écrivait Cyprien, eût supporté plus patiemment un compétiteur au trône impérial qu'un pontife de Dieu à Rome [2]. Mais après le départ de l'empereur les évêques voisins, le clergé et les fidèles de la Ville élisent, suivant l'usage canonique, Corneille évêque de Rome, en juin 251. Cyprien applaudit à ce choix : « Corneille n'a brigué ni désiré l'épiscopat, mande-t-il à Antonien, évêque de Numidie, bien différent de ces hommes qui l'envahissent, enflés qu'ils sont par l'orgueil et par l'ambition. On fut obligé de faire violence à ses vertus pour obtenir son consentement. Il 'a donc été fait évêque par le jugement de Dieu et de son Christ [3]. » Et à ce témoignage il ajoute les plus magnifiques éloges.

Or il y avait alors dans les rangs du clergé romain un prêtre qui passait pour très érudit. C'était Novatien de Phrygie. Passionné pour la philosophie, il était le type des intellectuels transcendants de son temps, et plaçait les maximes des Stoïciens au-dessus du Sermon sur la montagne. Un jour on le réclamait pour aider ses frères dans le ministère sacerdotal : « J'ai une autre philosophie à cultiver, » répondit-il, et il ne se dérangea point. Nature nerveuse et malade, il avait été guéri d'une possession par des exorcistes et il demeurait plus porté aux extrêmes qu'à la piété. D'ailleurs il était doué d'un esprit souple, d'une grande clarté d'exposition, et c'est lui qui avait rédigé la lettre du clergé romain à S. Cyprien. Ses doctrines étaient d'un rigorisme outré, et son humeur ressemblait à celle du plus rigide des jansénistes.

Novat, se voyant disgracié et sans avenir à Carthage, avait fait voile pour Rome. Habitué à toutes les volte-face, il se rangea, lui qui absolvait même les impénitents, sous la bannière du sévère et dur Novatien. Il prit un tel empire sur

[1] 10e Leçon, p. 226.
[2] Epist. LII, *à Antonien.*
[3] *Ibid.*

lui et il s'agita si bien qu'il décida trois évêques d'Italie à ordonner Novatien évêque de Rome. Des lettres envoyées par lui dans tout l'univers annoncèrent partout cette stupéfiante nouvelle, et ce qui fut particulièrement triste c'est que des confesseurs de la foi, comme le prêtre Maxime, Nicostrate, Macaire, Longin et d'autres, firent cause commune avec l'antipape.

Aussitôt l'évêque de Carthage envoie Caldonius et Fortunat à Corneille, à Rome, pour s'informer; mais avant leur retour deux évêques, Etienne et Pompée, lui apportent des renseignements exacts. Aussi quand les envoyés de Novatien se présentent, Cyprien les éconduit, sans vouloir les entendre. Puis il adresse des lettres à tous les évêques suffragants les pressant de demeurer, eux et leurs peuples, dans la communion de Corneille, et réfutant les calomnies de Novat et de Novatien. Il écrit aussi aux confesseurs de Rome égarés par ces schismatiques et fait passer sa lettre par les mains du Pape : « Souvenez-vous de votre confession et de la tradition divine, revenez à votre Mère qui applaudissait naguère à votre gloire lorsque vous voliez de ses bras dans les combats de la foi [1]. » Ces malheureux comprennent la grandeur de leur faute et Maxime, Urbain, Sidonius, Macaire, et la plupart de ceux qui s'étaient laissé séduire, supplient Corneille de les admettre à la réconciliation.

Le Pape ordonne de convoquer le *presbyterium*. Cinq évêques étrangers qui se trouvent à Rome délibèrent avec lui ; les coupables sont introduits et rétractent leur erreur : « Nous avons été le jouet de l'imposture, disent-ils avec des sanglots, mais notre cœur n'a jamais quitté la vraie Eglise. Il n'y a qu'un Dieu, un seul Christ, un seul Esprit-Saint, un seul évêque de l'Eglise catholique ! [2] » Cyprien plein de joie les félicite : « Rien ne manque plus à l'intégrité de votre foi, puisque vous avez conservé la paix et la charité du Seigneur ! [3] »

L'évêque de Carthage comprend que son devoir est de resserrer les fidèles autour de l'évêque qui représente l'Eglise. Les *lapsi* ont osé lui écrire « au nom de l'Eglise », comme si l'on pouvait les prendre pour l'Eglise. « Notre-Seigneur, répondit-il, a établi son Eglise sur l'évêque quand il a dit à Pierre : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. » C'est de là que proviennent, à travers les vicissitudes et la succession des temps, l'ordination des évêques et la constitution de l'Eglise, en sorte que l'Eglise est fondée sur les évêques et que toute l'administration de l'Eglise est dirigée par eux [4]. » Il appuie sur les droits de l'Evêque, parce que son épiscopat est en jeu, attaqué par ses irréductibles opposants, particulièrement par Félicissime ; et comme l'évêque de Rome aussi est combattu par Novatien, il écrit son livre *De Unitate Ecclesiæ* pour y exposer ses principes de foi et de gouvernement.

Ce livre est donc écrit et pour l'Eglise de Carthage et pour l'Eglise de Rome.

Le démon, dit-il, a dû reculer, l'idolâtrie ne se soutient plus, alors il fomente des hérésies et des schismes. Qu'opposer à cette manœuvre nouvelle ? Le principe fondamental de l'autorité ecclésiastique.

Le Seigneur a établi son Eglise sur un seul apôtre, *super unum*. Mais après sa résurrection il donna à tous ses apôtres le même pouvoir, quand il les envoya prêcher son Evangile. « L'épiscopat est un, et chaque évêque en détient solidairement une part », sans division du tout.

« L'Eglise est l'épouse du Christ, c'est son sein qui nous a portés, son lait qui nous a nourris, son esprit qui nous anime. L'épouse du Christ repousse toute alliance adultère ; sa pudeur est incorruptible. Se séparer de l'Eglise c'est s'unir à la femme adultère. Celui-là ne peut avoir Dieu pour père qui n'a pas l'Eglise pour mère. » Mais où est-elle, cette Eglise ? « Soleil universel, elle envoie ses rayons dans l'univers entier, *per totum orbem radios suos porrigit*. Et c'est toujours une seule et même lumière qu'elle répand partout, sans que l'unité du corps soit divisée. Arbre majestueux, elle étend ses rameaux à toute la terre ; fleuve immense, elle arrose les contrées lointaines par l'abondance de ses eaux. Qui ne ramasse pas avec l'Eglise du Christ dissipe. Un seul troupeau, un seul pasteur ! L'Eglise est comme la robe sans couture du Christ [1]. »

En résumé, le Christ a fondé l'Eglise sur Pierre seul et chaque Eglise est l'image de ce modèle, reproduit cette unité-type. « Les autres apôtres ont été admis au même partage de l'honneur et du pouvoir, mais l'unité est le point de départ et la primauté est donnée à Pierre, pour qu'on puisse voir qu'il n'y a qu'une seule Eglise du Christ et une seule chaire. Peut-il se flatter d'être dans l'Eglise, celui qui résiste à l'Eglise, qui se révolte contre elle, qui abandonne la chaire de Pierre sur lequel est fondée l'Eglise ? quand le bienheureux Paul à son tour enseigne la même doctrine et nous montre le sacrement de l'unité en disant : « Vous n'êtes qu'un corps et qu'un esprit, comme vous êtes appelés à la même espérance. Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un baptême [2]. »

Saint Cyprien donne une interprétation particulière du *Tu es Petrus ;* non pas pour discuter ou rabaisser l'autorité du Pape, mais pour relever la puissance de l'évêque, ce qui était son but. S'il n'affirme point le magistère universel du Pontife romain, c'est qu'il n'entend pas composer un traité de l'Eglise : il n'envisage qu'une question, la place souveraine et unique de l'évêque dans son Eglise. Il met dans un relief admirable

[1] Epist. XLIV, *Aux confesseurs de Rome.*
[2] Epist. XLVII, *Du pape Corneille à Cyprien.*
[3] Epist. LI, *Aux confesseurs.*
[4] Epist. XXXII, *Aux tombés pendant la persécution.*

[1] *De Unitate Eccl.*, IV-VII.
[2] *Ibid.*, IV.

l'autorité de l'évêque, mais il indique suffisamment sa foi dans la primauté du Pape [1].

VI. — La lutte, un instant terminée, recommence bientôt.

Novat voyant que la cause de Novatien est l'objet à Rome d'une réprobation unanime, repasse la mer et revient à Carthage, pour y ourdir de nouveaux complots contre saint Cyprien. Privat, évêque de Lambèse, en Numidie, avait été condamné par l'évêque Donat dans un concile approuvé par saint Fabien. Il osa se présenter de nouveau en 252 au concile de Carthage avec quatre autres évêques excommuniés comme lui. On ne l'admit point à plaider une cause déjà jugée. Alors lui et ses complices ordonnèrent évêque de Carthage Fortunat, l'un des cinq prêtres adversaires irréductibles de saint Cyprien. Puis ils envoyèrent à Rome Félicissime en toute hâte avec une plainte contre la légitimité de l'élection du vaillant évêque qui gouvernait son Eglise avec tant d'éclat depuis quatre années. Le pape Corneille, sans même ouvrir leurs lettres, les excommunie. Alors ils le menacent de faire du scandale dans l'assemblée des fidèles, attendu, disent-ils, que Fortunat a été ordonné par vingt-cinq évêques ; ils liront publiquement des lettres de ceux-ci. Le Pape, étonné de ne rien recevoir de saint Cyprien, lui écrit pour lui demander des explications. L'évêque de Carthage est froissé de ce qu'à Rome on s'occupe d'une chose de si peu d'importance. « S'il n'a pas écrit, répond-il, c'est qu'il méprisait ces agissements misérables... Quoi ! ils osent passer la mer et s'adresser à la chaire de Pierre, et à cette Eglise principale d'où est sortie l'unité du sacerdoce, pour y porter les lettres des schismatiques et des profanes ! Est-ce qu'il n'est pas admis par les évêques africains que les causes doivent êtres instruites sur place, que les évêques régissent et gouvernent la part du troupeau qui leur est assignée et rendent compte à Dieu de leur administration ? [1] »

On peut voir dans cette lettre et dans les suivantes une indignation trop vive, mais non la prétention de contester le droit d'appel à Rome. Il est mécontent que des soupçons puissent s'élever touchant son élection et sa personne, quand on le connaît, qu'on l'a vu à l'œuvre pendant la persécution ; il n'accepte pas qu'on le mette en ligne un seul instant avec de pareils accusateurs, il ne comprend point que Corneille se soit laissé intimider par leurs menaces, il le dit même assez haut [2] ; mais la question de doctrine n'est engagée en rien dans cette affaire toute personnelle.

Une nouvelle persécution ne tarde pas à s'élever. La peste a éclaté et les empereurs Gallus et Volusien, pour conjurer la colère des dieux, ordonnent qu'on leur offre en tous lieux des sacrifices. Cyprien adresse une lettre éloquente aux Thibaritains pour les engager à demeurer fermes dans leur foi ; puis une autre lettre plus émue à Sergius, à Rogatien et aux autres confesseurs de la foi jetés dans les cachots. En même temps, dans un écrit célèbre *De Mortalitate*, il montre au magistrat hostile Démétrien que si le ciel est irrité, ce n'est pas à cause des chrétiens qui refusent d'adorer les fausses divinités, mais à cause des païens qui persécutent les disciples du vrai Dieu. Il fait de la peste un tableau qui rappelle celui de Thucydide par ses descriptions affreuses, mais c'est pour retracer aux fidèles des leçons de dévouement et de soumission à la volonté divine. Divers traités sortent alors de sa plume, celui *De l'Oraison dominicale* et celui *De l'Aumône et des bonnes œuvres*. Le *Pater* fait souvenir l'abbé Freppel de la parodie étrange qu'en a faite Proudhon, dans le sens d'Hegel et de Feuerbach, et il en donne, ne fût-ce que pour fournir un échantillon de la folie de l'orgueil humain, « les idées et les expressions » :

« O âme qui te poses toi-même comme l'infini, sanctifie-toi, en te rendant de plus en plus semblable à toi-même ; arrive à l'exaltation de ta propre essence ; que ta volonté s'accomplisse dans la région inférieure de ma conscience, comme elle se manifeste dans les hauteurs de mon entendement ; apprends-moi aujourd'hui ce que j'ai à faire pour obéir à l'ordre éternel ; exhorte-toi au bien par la contemplation de ta beauté essentielle ; que le sentiment de ta céleste splendeur te ravisse à la tyrannie des attractions inférieures, et délivre-toi de Dieu et du diable, car qui affirme l'un affirme l'autre. » Vous croyez peut-être que l'auteur a voulu composer un *Pater* à l'usage de Charenton ? Pas le moins du monde, il trouve sa paraphrase « d'une morale et d'une rationalité incomparables ». A cela il n'y a rien à dire, sinon qu'il en résulte une conclusion évidente : Il faut garder le *Pater* de l'Evangile pour ne pas perdre le sens commun.

Cependant les deux empereurs ont disparu. Gallus a été tué par Valérien qui met fin à la per-

[1] Les manuscrits du traité *De Unitate Ecclesiæ* offrent des divergences si sensibles qu'on a pu croire à des interpolations. Dans les uns en effet on insiste sur la primauté de Pierre : *Primatus Petro datur... Qui cathedram Petri super quem fundata Ecclesia est deserit, in Ecclesia se esse confidit?* Dans les autres ces passages décisifs sont omis. Les uns et les autres d'ailleurs remontent à une très haute antiquité.

Dom Chapman a conclu simplement qu'il y eut deux éditions de cet ouvrage dues à S. Cyprien lui-même (*Revue Bénédictine*, t. XIX et XX), et Mgr Batiffol nous paraît avoir donné la conclusion définitive. Les deux textes, dit-il, sont de S. Cyprien, mais le premier fut composé contre la faction de Novatien, le second fut amendé par S. Cyprien. « Ces amendements sont des retouches que Cyprien aura exécutées peut-être pour enlever à son argument ce qu'il avait de trop spécial au cas de Novatien, pour en rendre par là la portée plus universelle. » (*L'Eglise naissante et le catholicisme*, p. 447).

L'abbé Freppel avait eu une intuition semblable. « L'évêque de Carthage, dit-il, ne fait que répéter ce qu'il a dit tant de fois ailleurs, par exemple : *Una Ecclesia a Christo Domino super Petrum origine unitatis et ratione fundata* (Epist. LXX). Il nous suffit d'avoir prouvé que la proposition se retrouve sous une forme au moins équivalente dans une quantité de passages non contestés. » C'est donc bien la doctrine de S. Cyprien. (p. 262).

[1] « Navigare audent et ad Petri cathedram atque ad ecclesiam principalem unde unitas sacerdotalis exorta est ab schismaticis et profanis litteras ferre ! » (*Epist.* LIX).

[2] Epist. LV.

sécution (253) et se montre favorable aux chrétiens. Lucius, qui a succédé à Corneille, est rappelé de l'exil et rentre à Rome en triomphe. L'année suivante Etienne le remplace sur le siège de saint Pierre. C'est avec lui que Cyprien va entamer de graves controverses.

VII. — Chaque année il présidait un concile d'Afrique. En l'automne de l'année 254 le concile reçoit la requête de deux évêques espagnols, Sabinus et Félix, évêques le premier de Mérida, le second de Léon et Astorga. Ils venaient de succéder à deux évêques, Basilide et Martial, qui avaient été déposés. Le concile confirma l'élection des uns et la déposition des autres. Or pendant ce temps Basilide partait pour Rome, exposait sa cause et se faisait rétablir sur son siège par le pape Etienne. Cyprien ne se rend pas ; l'assemblée ayant minutieusement étudié la cause, il en conclut et il affirme que Basilide a trompé, à Rome, « notre collègue Etienne qui était trop loin pour bien connaître la vérité [1]. » Il y a donc dissentiment entre le concile d'Afrique et le Pape ; mais on ne saurait en rien inférer contre l'orthodoxie de saint Cyprien, car il ne refuse pas au Pape le droit de replacer sur leurs sièges les évêques déposés ; il se borne à soutenir que Basilide « a surpris la religion d'Etienne par une relation mensongère des faits, et ajouté par conséquent aux crimes de sa vie passée la fraude et l'imposture [2]. » Toutefois on voit poindre dans l'esprit de l'évêque de Carthage des pensées inquiétantes : « On ne doit élever à l'épiscopat, dit-il, que des sujets dignes et sans tache, afin qu'on soit sûr qu'ils seront écoutés de Dieu quand ils prieront pour leur peuple en offrant le sacrifice [3]. » Déjà il avait déclaré, au sujet de Fortunatien, que les fidèles doivent se séparer de leur évêque « lorsque son sacrifice ne peut être sanctifié, le Saint-Esprit n'étant plus en lui, et que devant Dieu les prières de celui qui a gravement offensé Dieu ne sauraient être utiles à personne [4]. »

Peu après, une nouvelle affaire : Marcien, évêque d'Arles, fidèle au rigorisme de Novatien, refuse de réconcilier les *lapsi*. Faustin, évêque de Lyon, le mande à l'évêque de Carthage et en même temps il dénonce l'évêque réfractaire au Pape. Cette fois Cyprien va droit au but et suit la voie hiérarchique. Il s'adresse au pape Etienne et lui demande des lettres formelles pour les évêques de la Province et pour le peuple d'Arles, afin qu'on puisse élire un évêque à la place de Marcien.

Il y avait donc bien quelque inconséquence dans la conduite, et quelque chose de flottant dans les idées de saint Cyprien touchant l'autorité du Pape. La controverse sur le baptême des hérétiques ne le fit que trop ressortir.

Un laïque, Magnus, consulte l'évêque de Carthage sur cette question : « Faut-il rebaptiser ceux qui ont été baptisés par des hérétiques, notamment par les Novatiens ? » Saint Cyprien répond : « Oui, les hérétiques n'ont ni le droit ni le pouvoir de baptiser, parce qu'ils n'ont pas le Saint-Esprit. La foi ne suffit pas. Coré, Dathan et Abiron avaient la même foi que Moïse, ils n'en furent pas moins réprouvés de Dieu. Les péchés ne sont remis que par ceux qui ont le Saint-Esprit, suivant ces paroles de l'Evangile : « Recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à qui vous les remettrez. » Or l'Eglise possède seule le Saint-Esprit. »

Cette doctrine, Cyprien la soutient au concile d'Afrique tenu pendant l'automne de l'an 255, et il rédige dans ce sens une lettre synodale qu'il fait tenir à dix-huit évêques de Numidie qui ont interrogé le concile à ce sujet. « Rien de nouveau d'ailleurs dans cette doctrine, ajoutait-il, car elle est depuis longtemps admise en Afrique. D'ailleurs, pour le baptême, ne faut-il pas l'eau bénite, le saint chrême consacré par l'Evêque ? »

Un évêque de Mauritanie, Quintus, mal convaincu, comme plusieurs de ses collègues, lui envoie à Carthage le prêtre Lucien pour plus ample informé. Cyprien alors rappelle que le premier concile qui a invalidé le baptême des hérétiques a été tenu à Carthage même par l'évêque Agrippinus en 220. Les évêques africains ne se rendent pas, ils opposent la coutume : « La coutume, répond sèchement Cyprien à la manière de Tertullien son maître, ne saurait tenir contre la raison [1]. » Et au concile réuni un peu avant Pâques l'année suivante 71 évêques confirment cette doctrine.

L'évêque de Carthage écrit aussitôt au pape Etienne pour lui notifier cette décision, mais ses délégués sont reçus comme des hérétiques et le Pontife refuse même de les entendre : sans doute qu'il était mal impressionné encore de l'attitude de saint Cyprien dans l'affaire des évêques espagnols. Celui-ci écrit alors au Pape une lettre embarrassée où il paraît modifier ses idées. Ce qu'il regardait jadis comme un article de « la règle catholique » devient un article sur lequel les évêques peuvent avoir des vues différentes, sans que la concorde en souffre : « Sur ce point nous n'entendons faire violence à personne, nous ne faisons pas de lois, chaque évêque étant maître de l'administration de son Eglise, et ne devant rendre compte de ses actes qu'à Dieu [2]. »

Le Pape lui répond en lui traçant sa ligne de conduite : « Si quelqu'un vient à vous, de quelque hérésie que ce soit, que l'on garde, sans rien innover, la tradition qui est de lui imposer les mains pour la pénitence, puisque les hérétiques eux-mêmes admettent sans les rebaptiser ceux qui, parmi eux, passent d'une secte à l'autre. » Donc il n'y a pas à rebaptiser ceux qui ont été baptisés par les hérétiques, mais seulement à leur imposer

[1] Epist. LXVII, 5.
[2] 16e Leçon, p. 243.
[3] Epist. LVII, 3.
[4] *Ibid.*

[1] Epist. LXXI, *A Quintus.*
[2] Epist. LXXII, *Au pape Etienne.*

les mains pour les réconcilier. La tradition est formelle et les hérétiques eux-mêmes la reconnaissent. Cyprien ne peut donc plus considérer son idée comme une opinion libre. Toutefois il ne se soumet pas.

Sous sa présidence se réunit le 1er septembre 256 le Concile d'Afrique. La première session s'ouvre par la lecture d'une lettre de l'évêque Jubaïen, en réponse à celle de l'évêque de Carthage, qui remercie Cyprien de sa décision et déclare adhérer pleinement à sa doctrine sur l'invalidité du baptême hérétique. Pas une fois le nom du Pape n'est prononcé, mais on sent que sa pensée plane sur l'assemblée : « Nous n'entendons juger personne, disent les Pères, ni séparer de la communion ceux qui pensent autrement. Aucun de nous ne se pose en évêque des évêques, ni ne recourt à une terreur tyrannique pour contraindre ses collègues à adhérer. Tout évêque dans la plénitude de sa liberté et de son autorité conserve le droit de penser par lui-même ; il n'est pas plus justiciable d'un autre que qualifié pour juger les autres. »

L'un d'eux, Zozime, évêque de Tharassa, ajoute même ces paroles audacieuses : « Quand la preuve de la vérité est faite, il faut que l'erreur cède à la vérité ; car Pierre qui était d'abord le tenant de la circoncision s'inclina devant Paul qui enseignait la vérité. »

En ce moment même, Etienne notifiait à toute la chrétienté sa décision reconnaissant la validité du baptême des hérétiques. Aussitôt Cyprien envoie un diacre à Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, pour le rallier à sa cause. Celui-ci n'y adhère que trop et s'emporte en invectives inouïes contre le Pape, « cause de toutes les divisions qui déchirent l'Eglise, pire que tous les hérétiques, et qui se sépare de tant d'évêques du monde entier [1]. »

« Rome ayant défini la loi, dit Mgr Batiffol, eut la longanimité de ne pas excommunier les Eglises qui en contestaient la légitimité... Les relations furent suspendues sans doute entre Rome et les évêques d'Afrique. Cette situation douloureuse dura jusqu'au 2 août 257 où le pape Etienne mourut [2] ». « Les papes qui suivirent, ajoute Mgr Duchesne, ne crurent pas devoir être aussi rigoureux envers les dissidents. Xyste et Cyprien renouèrent les relations interrompues entre Rome et l'Afrique. La correspondance fut reprise aussi avec Firmilien. » Celui-ci avait pris feu surtout parce qu'il était persuadé que le Pape avait traité Cyprien « de faux Christ, de faux apôtre, d'ouvrier malhonnête » Et il paraît bien que c'était vrai, quoi qu'en dise l'abbé Freppel.

Cyprien, conclut celui-ci, n'a pas su rester fidèle en cette occasion aux principes qui jusqu'alors avaient dirigé sa vie. Mais une vivacité de langage regrettable est-elle un motif pour révoquer en doute l'authenticité d'un document ? *Homines sumus*, disait saint Augustin en parlant de ce déplorable conflit ; un saint est toujours homme et l'on conçoit qu'il puisse y avoir des moments d'oubli chez les personnages les plus vertueux... Ces grands Africains, à l'âme susceptible et ardente, portaient dans la lutte l'énergie et parfois l'âpreté d'un tempérament de fer. Mesurer leurs expressions aux formes convenues du style académique, c'est se tromper d'époque et méconnaître la liberté de langage qu'on observe en général chez les écrivains des premiers siècles [1].

Pendant ces âpres controverses saint Cyprien compose deux traités délicieux : l'un sur les *Avantages de la patience*, l'autre sur *l'Envie et la Jalousie*, qui nous prouvent qu'il avait conservé toute la sérénité intérieure de son âme. On retrouve toujours des reflets de Tertullien, bien qu'il ne l'égale point. Entre les deux Africains « il y a la même différence qu'entre Bossuet et Massillon » : le premier « peint d'un seul trait qui abrège l'expression en concentrant les détails ; il laisse là l'idée qu'il vient d'émettre, sans vouloir en tirer tout ce qu'elle renferme, et se bornant à ce jet vigoureux de l'esprit. La richesse des développements est, au contraire, le caractère distinctif du talent de Massillon » et de saint Cyprien.

Or l'empereur Valérien qui d'abord avait accueilli les chrétiens, même dans son palais, se prit à écouter les calomnies contre eux. Il les voyait généreux, il les crut riches, et comme il était avare il voulut mettre la main sur leur avoir. C'est pourquoi il promulgua l'édit de 257 qui interdisait aux chrétiens de se réunir sous peine de mort dans les cimetières autour des tombeaux des martyrs. S'ils persistaient, ils seraient considérés comme formant des associations illicites ; on les dissoudrait et l'on s'emparerait de leurs biens. — M. Combes a eu des précurseurs. — Ordre enfin leur était donné, sous peine d'exil, d'abjurer. Cyprien était désigné comme le chef de la résistance Un évêque, Fortunat, lui demanda un plan de conduite pour les luttes qui se préparaient ; il lui adressa son *Exhortation au martyre*, « pour affermir par les divines leçons, dit-il, la vaillance et la foi des croyants. »

Arrêté lui-même le 30 août 257, il fut amené devant le proconsul de Carthage, Paternus, qui lui signifia la volonté de l'empereur : « Je suis chrétien et évêque, répondit-il. Fais ce qui t'a été commandé. »

Exilé à Curube dans une contrée montagneuse et insalubre, non loin de Carthage, il écrivit de sa retraite forcée de magnifiques épîtres aux confesseurs, qui lui répondirent par trois lettres admirables de foi et de courage, de vraies lettres de martyrs. L'année suivante un nouveau proconsul, Galère Maxime, le rappelle de Curube et lui assigne pour résidence Carthage, afin de l'avoir constamment sous la main. Cyprien gagne d'abord une retraite d'où il mande à son peuple : « Il faut qu'un évêque confesse le Seigneur dans la ville où est son Eglise, mais vous, demeurez

[1] Epist. LXXV.
[2] Mgr Batiffol, *op. cit.*, p. 475-476.

[1] 18e Leçon, p. 405.

dans le calme et le repos. » Puis il rentre à Carthage où il est arrêté le 13 septembre et conduit à Sexti, dans la maison de campagne de Galère. Sa cause est remise au lendemain et il passe la nuit dans la demeure d'un de ses gardiens, où il reçoit une dernière fois ses amis à sa table. « Ce fut, dit Pontius, comme une de ces veillées saintes qui précèdent la fête d'un martyr. »

Il faut lire son interrogatoire et l'histoire de son martyre pour comprendre combien la foi élève et transfigure l'homme.

Homme d'action avant tout, il n'a pas la profondeur d'un Tertullien, mais il a mis sa doctrine en action et à ses enseignements il a apposé le sceau de son sang. Aussi apparaît-il dans l'histoire « avec cette auréole du martyre qui environne d'un éclat si pur la physionomie de l'écrivain et de l'orateur [1]. »

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Malgré toutes les raisons qui m'ont été fournies dans mes études théologiques, je ne puis pas comprendre *pourquoi le mensonge joyeux est un péché*. On dit : « Dieu nous a donné la parole pour exprimer la vérité. » Sans doute, mais défend-il ce petit jeu intellectuel, bien inoffensif, qui consiste à nier cette vérité, quand cette négation ne peut faire de tort à personne ?

Au confessionnal beaucoup s'accusent d'avoir menti « pour rire ». Leur mentalité est celle-ci : « Je ne vois pas de mal à cela, mais on m'a toujours dit que c'était un péché, donc je m'en accuse. »

Je serais très heureux si l'*Ami* voulait bien me dire en quoi le mensonge joyeux est un péché, et quelle conduite tenir envers les pénitents qui ont la mentalité que je citais plus haut.

Je serais encore plus heureux si l'*Ami* me trouvait des auteurs sérieux, des théologiens de valeur qui ne considèrent pas le mensonge joyeux comme un péché.

R. — Une longue dissertation sur la théorie du mensonge a été publiée déjà dans l'*Ami du Clergé* (1896, p. 561). Vous pourriez utilement la consulter. Pour le cas où vous n'en auriez ni le temps ni le moyen, faute de posséder l'article en question, nous allons rappeler brièvement les principes qui dominent la résolution du problème proposé.

Depuis les célèbres et rigides affirmations de saint Augustin, *Contra mendacium* (ad Consentium), et *De mendacio*, la tradition doctrinale catholique, scolastique surtout, a tenu tout mensonge quelconque, même le *jocosum*, pour *intrinsece malum*, et donc, en soi illicite, matière au moins à péché véniel.

La raison fondamentale de cette thèse se trouve exprimée de façon très claire dans un texte bien connu de saint Thomas : « *Mendacium non solum habet rationem peccati ex damno quod infertur proximo, sed ex sua inordinatione.* » (2a 2ae, q. CX, art. 3, ad 4 ; *ib.*, art. 1). De ce texte vous pourrez trouver de copieux commentaires chez tous les maîtres de la scolastique (voyez v. g. LESSIUS, *De justitia et jure*, lib. II, c. 47, dub. 6 ; LUGO, *De fide*, disp. IV, sect. 4 et 5), sans parler de celui que notre collaborateur a jadis présenté aux lecteurs de l'*Ami* dans l'étude, très fouillée, à laquelle nous faisions allusion tout à l'heure.

Il est incontestable que, à défaut de loi positive divine ou humaine, en nombre de cas la moralité mauvaise de nos actions est à priori fixée par les exigences de la loi naturelle. Ces exigences ne sont pas toutes également claires, précises, faciles à saisir ; aussi faut-il, pour les interpréter, compter quelquefois avec le concours d'un magistère doctrinal supérieur, écho lui-même et représentant autorisé des suprêmes sagesses de la raison naturelle ou de la foi révélée.

Tout le monde — la raison naturelle commune — accorde volontiers la légitimité du motif qui condamne le mensonge toutes les fois qu'il porte préjudice au prochain, ne lui causât-il que le tort d'altérer chez lui la bonne harmonie cérébrale à laquelle il a droit, qui est son bien, par l'infusion de cet élément damnificateur qu'est toujours l'erreur.

Mais il semble plus difficile de montrer l'absolue immoralité radicale du mensonge qui ne fait de tort à personne, — comme le mensonge dit *joyeux*, pure altération plaisante de la vérité, pour une fin innocente, sans aucun danger du côté de ceux qui l'entendent.

Toute l'antiquité catholique, cependant, l'a condamné sur une persuasion unanime dont la *Somme théologique* nous donne l'expression dans le texte de saint Thomas qu'on vient de lire.

A partir du XVIe siècle les protestants ont commencé à introduire dans l'enseignement la distinction de ce qu'ils appelaient *mendacium* et *falsiloquium*, le premier de ces deux termes restant réservé au mensonge proprement dit et répréhensible, alors que l'autre s'appliquait à toute altération voulue de la vérité, sans tort aucun causé au bien ou au droit d'autrui.

Notez cette idée du *droit d'autrui* introduite ici pour la première fois dans la conception du mensonge [1]. On peut tout de suite en conclure, et très logiquement, qu'il y a *falsiloquium* seulement, et non point mensonge, à tromper par un faux discours quiconque est estimé n'avoir pas, dans un cas donné, le droit de savoir la vérité, le droit de la demander, le droit de l'attendre.

Au lieu d'être, comme on l'avait cru jusque-là, une obligation personnelle absolue à priori, impo-

[1] 20e Leçon, p. 439.

[1] Cf. GROTIUS, *De jure belli ac pacis*, l. III, c. 1, § 10 ; — GRONOVIUS, *Adnot.* ad Grotium ; — SAM. DE COCCEII, *Introd. ad Grot.*, diss. XII, § 521, 750.

sée par la loi naturelle essentielle qui règle le rapport de la pensée avec la parole, le devoir de « parler vrai » devenait une chose toute relative, une fonction subordonnée au droit de celui qui écoute. Et comme, en beaucoup de circonstances de la vie, ce droit d'un auditeur à la vérité semble n'être pas en jeu, il s'ensuit qu'on peut sans scrupule mentir *ore rotundo*, non seulement par *mendacium jocosum*, ce qui est évident, mais aussi par *mendacium officiosum*, en tirant du mensonge toute l'utilité qu'on y peut trouver pour ses propres intérêts, voire pour les intérêts du voisin ou de la société, sous la réserve toutefois, bien entendu, qu'on n'emploiera à cet effet que le *falsiloquium*, non pas le *mendacium* proprement dit, qui lèse le bien ou le droit d'autrui à la vérité.

Longtemps, la suspicion que lui valut son étiquette protestante originelle empêcha cette doctrine de pénétrer dans l'enseignement catholique. On peut même dire que, jusqu'à ces derniers temps, l'ancienne unanimité a continué d'envelopper, chez nous, toutes les sortes de mensonges dans la même réprobation du principe, réserve faite, néanmoins, comme d'ailleurs on a eu de tout temps le soin de la formuler, pour l'emploi légitime des « restrictions mentales ».

Depuis une cinquantaine d'années, la théorie protestante a été vulgarisée [1] et tend de plus en plus à s'infiltrer dans notre monde. Des manuels de philosophie signés de noms très catholiques [2] lui font bon accueil. Dans nos revues, plusieurs des nôtres ont rompu des lances en faveur du devoir de dire la vérité proportionné au droit qu'a l'interlocuteur de l'exiger.

Nos meilleurs théologiens moralistes, cependant, même parmi ceux qui passent à juste titre pour doués de l'esprit le plus subtil et le plus ouvert aux nouveautés [3], continuent à s'en tenir à la thèse traditionnelle et à condamner le mensonge joyeux.

Voilà, en gros, pour l'esquisse historique du mouvement des idées. Revenons maintenant à leur discussion critique.

Très séduisante en son apparente simplicité, la théorie protestante présente aussi l'avantage de débarrasser la conscience du poids encombrant des « restrictions mentales », si faciles à tourner en ridicule, si malaisées à présenter sous leur vrai jour, d'emploi, en tout cas, semble-t-il, si délicat, si sujet aux abus fameux stigmatisés dans les *Provinciales*.

A quoi l'on peut répondre :

1° Que la loi naturelle interdit à priori cette perversion qui consiste à trahir la pensée dans les mots, contrairement à la finalité essentielle et primordiale du langage, dont toute la raison d'être consiste à exprimer la pensée, rien de plus, ni rien d'autre. Or, toute perversion volontaire de l'ordre essentiel exigé par la nature est une violation de la loi morale ;

2° Que les droits de Dieu priment les droits de la créature ; d'où il suit que si, de par l'ordre divin imposé dans la création, la parole a été donnée à l'homme *pour* exprimer fidèlement sa pensée, l'obligation de dire vrai est à priori indépendante de la considération ultérieure et relative des prétendus droits du prochain à qui l'on parle ;

3° Que, à y regarder de près, le prochain a toujours, et dans tous les cas possibles (sauf circonstance de restriction mentale légitime dont il sera parlé tout à l'heure), le droit de recevoir la vérité et non l'erreur de la part de celui qu'il écoute ; ce droit est universel, absolu, base essentielle de toute l'harmonie des relations sociales, et correspond d'ailleurs au devoir universel absolu qu'a tout homme qui parle de ne point proférer sciemment une erreur ;

4° Que la délimitation à faire entre le *falsiloquium* et le *mendacium* est pratiquement, comme en théorie d'ailleurs, impossible à faire, pleine d'illusions, et un redoutable danger pour la sécurité des échanges sociaux, autant dire la destruction à brève échéance de la vie sociale, que peut seule maintenir la mutuelle confiance issue de la sincérité du langage entre les hommes. Or, la morale oblige de réprouver toute théorie dont la pratique aboutit à des résultats si manifestement contraires au bien privé et public ;

5° Que c'est sans doute en grande partie pour cette raison, plus encore que pour des motifs d'ordre métaphysique, que le sens populaire traditionnel catholique s'est montré si sévère au mensonge, à toute espèce de mensonge, tant il importe qu'on en évite, même à dose modérée, infinitésimale, l'introduction dans la société ;

6° Que s'il est, au cours de la vie, des circonstances exceptionnelles où le devoir de dire la vérité cesse, ces circonstances sont connues ; la restriction mentale est alors de droit commun et ne trompe personne ; nul besoin pour cela de recourir à la distinction du *mendacium* et du *falsiloquium* ;

7° Que le mensonge joyeux, s'il constitue une défectuosité morale, n'est pas pour cela une faute grave ; on s'accorde au contraire à n'y voir qu'un péché véniel et même, à l'occasion, extrêmement léger parmi les véniels ;

8° Que si beaucoup de gens ont aujourd'hui peine à comprendre qu'il faut sacrifier tous les biens possibles plutôt que de les acheter au prix d'un très léger mensonge, cela vient de ce que la notion du mal moral s'est atténuée dans la conscience populaire, où le défaut d'éducation laisse

[1] Cf. De Wette, *Christl. Sittenlehre*, III, 126 ; — Marheineke, *System der theologischen Moral*, p. 451 ; — Martensen, *Die christl. Ethik*, II, 245 ; — Wundt, *Ethik*, p. 546 ; — Paulsen, *System der Ethik*, II, 187.

[2] Fonsegrive, *Eléments de philosophie*, t. I, p. 475.

[3] Noldin, *Summa theol. moral.*, II, n. 626 ; — Ballerini-Palmieri, *Op. theol. mor.*, II (1890), p. 750 ; — Meyer, *Instit. jur. nat.*, II (1900), n. 54 ; — Bucceroni, *Instit. theol. mor.*, I, n. 1527 ; — Génicot, *Theol. mor. Inst.*, I, n. 416 ; — Lehmkuhl, I, n. 771.

trop facilement germer l'erreur très répandue d'après laquelle « la fin justifie les moyens », au moins quand il s'agit d'une fin bonne très importante à obtenir par un petit moyen légèrement incorrect.

Nous ne voulons pas faire ici une étude de la théorie des restrictions mentales. Le sujet d'ailleurs est connu, — quoique peut-être trop mal connu. — Disons seulement, en passant, que le principe de la restriction mentale est vrai en soi, parfaitement raisonnable, facile à justifier pour peu qu'on n'oublie pas la distinction que font tous les théologiens entre les restrictions *pure mentales* (insoupçonnables pour l'auditeur) et les *late mentales* (soupçonnables).

A ceux enfin qui trouveraient pratiquement difficile ou insuffisant l'emploi des « bonnes » restrictions mentales, pour ne pas dire la vérité, sans mentir, en cas embarrassants, nous conseillons vivement l'étude attentive de la solution, assez nouvelle au moins dans la forme, que donne au problème le théologien auteur de l'article paru dans nos colonnes en 1896. Il y fait, pour l'acte extérieur et physique du *mensonge*, la distinction, classique en tout ordre de moralité, du péché *matériel* et du péché *formel;* et il admet que, en circonstances urgentes et graves, le *mendacium* simplement matériel peut être toléré, comme l'acte de tuer son prochain, par exemple, à la condition que la volonté, contrainte à cette nécessité, n'accepte et n'approuve en aucune façon l'immoralité de l'acte ainsi posé. Cette doctrine aurait l'avantage d'échapper, à l'occasion, à la règle si difficile des restrictions mentales, en même temps qu'elle sauvegarderait la possibilité de l'emploi légitime éventuel du *falsiloquium* matériel, sans rien enlever au devoir de ne pas mentir, de son caractère naturel et absolu à priori, indépendant, en principe, de la considération humaine, relative et complémentaire, des droits de celui qui écoute.

Nota. — Il va sans dire que toute fausseté énoncée pour faire rire ne constitue point par là-même le *mendacium jocosum* condamné par les théologiens. Raconter des fictions connues et entendues comme telles par ceux qui écoutent, des fables, des contes, des histoires mythologiques, etc., n'est pas proférer comme vraies des choses que l'on sait fausses. C'est proférer des fictions que l'on tient et que l'on donne pour telles. Ce n'est pas mentir. Avec notre correspondant, nous limitons la portée de la solution commune prohibitive au seul mensonge proprement dit, que le caractère de sa finalité joyeuse n'empêche pas d'être en soi une *locutio contra mentem*.

Q. — Un curé est poursuivi pour avoir, du haut de la chaire, instruit ses paroissiens de leur devoir à l'égard de l'école neutre.

Peut-il comparaître, et, en cas de condamnation, interjeter appel ? — Bien entendu, il déclarerait expressément qu'il ne reconnaît pas, dans l'espèce, la compétence des tribunaux civils.

La question est fort controversée parmi mes confrères.

Quelques-uns y répondent affirmativement. « Dans ces conditions, disent-ils, le curé ne se présenterait pas devant les magistrats comme un accusé devant ses juges. Il saisirait simplement l'occasion qui lui serait offerte de réfuter les sophismes qu'on ne manquerait pas de débiter, et de démontrer que son acte n'est nullement en contradiction avec la loi française. »

La plupart (et je suis du nombre) ne sont pas convaincus par cet argument, et ne peuvent s'empêcher de voir, dans l'attitude du curé qui consentirait à se présenter, à répondre aux questions des magistrats, et, en cas de condamnation, à interjeter appel, une reconnaissance *pratique* de la juridiction des tribunaux civils en matière purement spirituelle.

Sans doute, si le curé était appréhendé par les gendarmes et conduit de force devant les tribunaux, on pourrait raisonner de cette façon. Mais combien le cas est différent !

En comparaissant de son plein gré, le curé ne fera-t-il pas acte d'obéissance à la citation du tribunal ?

De plus, une fois devant les magistrats, le curé ne se bornera pas à protester, à réfuter et à instruire. On lui posera des questions *purement juridiques :* « Quel est votre nom, votre profession ? etc. Reconnaissez-vous avoir dit ou fait telle chose ? etc. » Accepter de répondre à ces questions, ne sera-ce pas faire acte d'accusé répondant à ses juges ?

En cas d'appel, la chose serait plus évidente encore : car enfin, faire appel d'un jugement, n'est-ce pas implicitement reconnaître la juridiction de la Cour d'appel ?

Une déclaration platonique réussira-t-elle à ôter ce caractère équivoque à l'attitude du curé qui accepterait de comparaître, et suffira-t-elle pour sauvegarder les principes ?

R. — Posons d'abord, en principe, qu'il ne peut comparaître devant la justice civile, *in casu*, sans une autorisation de son évêque, et qu'avec cette autorisation (dont il devra faire mention publique) rien ne s'oppose à sa comparution.

Il est évidemment contraire aux règles de la théologie et du droit que le ministre de l'Eglise soumette à la juridiction civile l'appréciation des actes de son ministère. Mais l'on sait, par ailleurs, que l'Eglise peut renoncer occasionnellement à ses droits et se prêter, *ad majora mala vitanda*, à des attitudes de tolérance et de coopération matérielle au mal, dont elle a soin de noter la caractéristique exceptionnelle, hypothétique, pour sauvegarder le principe de son indépendance dans l'ordre de sa fin propre.

Que si l'évêque permet, il en sera alors du curé comme des cardinaux, archevêques et évêques qu'on voit, par le temps qui court, répondre aux citations de la justice civile. Il est vrai qu'ils y répondent différemment : les uns se contentent d'une seule démarche initiale en réplique à la citation, et y font une déclaration de principe, après laquelle ils entendent faire défaut pour le reste. D'autres suivent le procès, tantôt partiellement, tantôt jusqu'au bout. Mais toujours ils font les réserves nécessaires pour bien affirmer la condescendance tolérante derrière laquelle ils entendent abriter le principe de leur indépendance absolue par rapport au pouvoir civil en matière spirituelle.

Rien n'empêche qu'un curé, avec l'autorisation voulue, se comporte en pareil cas comme se comporterait son évêque lui-même, duquel, au surplus, il aura reçu la ligne de conduite qu'il devra tenir.

Au fond, il est bien probable que vous êtes tous d'accord ; la divergence d'opinions entre vous ne doit provenir que des points de vue différents auxquels vous vous placez les uns et les autres, un peu inconsciemment peut-être, pour solutionner le problème.

Ceux d'entre vous qui sont davantage frappés par la *thèse* de principe n'aperçoivent plus assez ce que la tolérance peut cependant pratiquement permettre en *hypothèse*. Les autres voient trop exclusivement les nécessités pratiques de fait, d'hypothèse, et ne laissent pas, dans leurs préoccupations de « réserve », une place suffisante à la sauvegarde doctrinale des principes de la *thèse*. D'où il suit que les premiers répugnent à la comparution par respect pour la doctrine, alors que les autres l'acceptent, trop facilement peut-être, par souci du bien à faire, du mal à éviter.

Tous ont raison, évidemment, et la contradiction pratique entre eux n'est qu'apparente. Elle disparaîtrait si chacun d'eux faisait dans son esprit, comme il doit le faire, la fusion harmonique des motifs *théoriques de répugnance* avec les motifs *pratiques du consentement* à la comparution devant la juridiction civile, fusion qui aboutirait, pour tous, à une conclusion où chacun trouverait suffisamment sauvegardée la considération qui l'impressionne davantage.

Cette fusion, l'Eglise, la casuistique morale et canonique la font à chaque instant. Il le faut bien, *propter necessitatem*. C'est toute la question de la tolérance. Elle est donc légitime, et même inévitable à son heure.

Mais, comme cette fusion n'est pas sans présenter de graves dangers d'illusion (exagération du culte trop absolu des principes, exagération du culte trop absolu des exigences contingentes de la vie), le recours au jugement approbatif d'une autorité supérieure s'impose.

Les évêques ne se sont point laissé traîner dans les prétoires civils sans avoir pris avis du Saint-Siège. Que les curés en fassent autant, et surtout, s'ils sont autorisés à se laisser juger ainsi, qu'ils imitent l'attitude et le langage fier, indépendant, de leurs pasteurs, dont ces procès en réalité, ainsi conduits et soutenus, serviront plutôt qu'ils ne compromettront dans l'opinion populaire la cause des droits supérieurs et divins de l'Eglise, gardienne suprême, indépendante, au-dessus de tous les pouvoirs civils, de la foi, de la vertu, de la morale publique et de l'honnête ordre de la société.

Q. — Le païen Lou n'a jamais vu sa fiancée. Selon les usages du pays, la fiancée arrive en chaise jusqu'à la maison de Lou. Celui-ci, en présence de tous les invités, *n'ose pas trop considérer* sa future ; aussi de suite fait-il avec elle les cérémonies païennes qui constituent le mariage civil dans le pays.

Dans la soirée, Lou remarque que l'entremetteur l'a trompé : cette fille, quoique âgée de 17 ans, n'a la taille, le corps et le savoir-faire que d'une enfant de 8 à 9 ans. Le soir même, Lou déclare devant tout le monde qu'il ne veut pas de cette fille : *trop petite* et *trop bête*. Les parents essayent de l'exhorter, il refuse *toujours* enfin 15 jours après, la fille est renvoyée définitivement.

Cette année, Lou et tous ses parents se font chrétiens. Lou déclare que plus tard il entend bien se marier, mais jamais avec cette naine-là.

1° Un mariage païen non consommé est-il absolument indissoluble sous la loi naturelle ? (Inutile de recourir à l'interpellation, parce que la gamine, qui ne trouve pas à se marier ailleurs, accepterait probablement de se faire chrétienne pour avoir un mari).

2° Lou assure bien que le mariage n'a pas été consommé ; mais comme la gamine est restée quinze jours dans la maison de Lou (sous la garde de la mère de Lou), *quid* s'il y avait eu des relations ?

R. — Les empêchements dirimants de droit naturel se présentent plus souvent qu'on ne pense dans les mariages infidèles. Aussi faut-il toujours poser et résoudre d'abord la question à ce point de vue, avant de songer aux autres moyens possibles de pourvoir à la condition future des néo-baptisés. Il va de soi que le simple exposé du cas de Lou, tel que vous nous le donnez en raccourci, ne suffirait pas pour conclure à la nullité de son mariage et passer outre aux autres formes d'enquête et de procédure. Néanmoins, les éléments de la cause font présumer fortement qu'une enquête régulière aboutirait sans peine à une sentence *de nullitate*, vu le défaut de consentement et peut-être aussi l'erreur « substantielle. » Mais c'est là une procédure de for externe à régler d'après les instructions données par le St-Siège aux autorités missionnaires compétentes, et non point une conclusion casuistique à établir *in foro conscientiæ* par un particulier. Consultez donc vos supérieurs ; ils vous donneront la marche à suivre, l'ordre de l'enquête, l'indication des témoignages à recueillir et des interrogations à poser ; puis, sur le vu du « dossier » (même réduit à des proportions sommaires), ils jugeront ; après quoi vous agirez en conséquence.

Réponse à vos deux questions finales : Oui, un mariage païen valide est absolument indissoluble, même non consommé (toujours, bien entendu, sous réserve du privilège Paulin).

Q. — Une majorité radicale d'un Conseil municipal a mis le curé à la porte de son presbytère. Le prêtre appelé au chevet d'un de ces conseillers malades aurait-il le droit d'exiger, devant témoins, avant d'administrer les sacrements, que le malade exprimât ses regrets de la mauvaise action qu'il a commise ?

R. — En prenant l'expression « mis à la porte de *son* presbytère » dans le sens strict d'une injustice flagrante, sans excuse, la réponse à votre question ne peut être qu'affirmative, si toutefois la participation de ce conseiller au vote mauvais de la majorité a été réelle et notoire. Il n'y a qu'à appliquer ici les principes de la théologie relatifs au scandale, et à proportionner les moyens de réparation à la réalité et à la gravité du scandale donné. Gardez-vous d'exagérer l'une et l'autre.

CAUSERIES AVEC UN JEUNE CURÉ

XI

LE STYLE GOTHIQUE OU OGIVAL [1]

Chap. II. — Le style des édifices religieux *(suite)*

ART. II. — L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE *(suite)*

Section 6. — Le style gothique ou ogival

SOMMAIRE. — **Préliminaires.** — I. NOMS donnés au style du XIIIe siècle : — 1° Le style *français :* — origine, — valeur de ce mot. — 2° Le style *gothique :* — origine, — valeur de ce mot. — 3° Le style *ogival :* — origine, — valeur de ce mot. = II. PRINCIPES CONSTITUTIFS du style gothique. — 1° La *voûte nervée*, ou croisée d'ogives : — sa nature ; — origine de son nom ; — découverte de la croisée d'ogives. — 2° L'*arc-boutant*. — 3° L'arc *brisé*.

I. Le style gothique au point de vue architectural. — I. PLAN DES ÉGLISES GOTHIQUES. — A) *Nef*. — 1° Eglises à une seule nef : — églises rurales ; — cathédrales : Bordeaux, etc. — 2° Eglises à deux nefs. — 3° Eglises à trois nefs : c'est la règle. — 4° Eglises à cinq nefs : — exemples. — B) *Transept ;* — églises à deux transepts. — C) *Chœur*. — 1° Emplacement et dimensions : — augmentation de l'étendue : — motifs. — 2° Axe du chœur : — déviation, — motifs. — 3° Mode de fermeture du chœur : — *a)* sur les côtés ; — *b)* à l'ouest : — le jubé. — D) *Chevet*. — 1° Diverses espèces : — *a)* absides polygonales ; — *b)* chevets droits. — 2° Le meilleur chevet. — E) *Chapelles :* — 1° Leur nombre. — 2° Leur place. — 3° Leur forme. = II. DIMENSIONS DES ÉGLISES GOTHIQUES. — 1° *Mesures* des principales églises gothiques. — 2° *Effet produit :* — elles paraissent encore plus grandes qu'elles ne le sont en réalité ; — raisons : — *a)* sacrifice d'une des trois dimensions, — *b)* construction à l'échelle de l'homme. — 3° *Motifs* de l'élévation des églises gothiques : — *a)* d'après Viollet-le-Duc ; — *b)* Lecoy de la Marche. = III. VOUTES DES ÉGLISES GOTHIQUES. — A) Voûtes *des nefs*. — 1° Ossature de la voûte gothique : — *a)* Les doubleaux ; — *b)* le formeret ; — *c)* l'ogive gothique : — sa forme ; — diverses espèces de voûtes : — à quatre branches, — voûtes sexpartites, — voûtes à cinq et à huit branches ; — *d)* les tiercerons, — et les liernes. — 2° Mode de support de la voûte gothique. — 3° Son remplissage : — *a)* matériaux : — leur peu d'épaisseur. — *b)* Solidité de la voûte gothique. — B) Voûtes *des chapelles*. = IV. LA CHARPENTE ET LA TOITURE. — A) La *charpente gothique*. — 1° Son existence. — 2° Sa forme. — *a)* Forme romane : — ferme, — arbalétriers, — entrait, — poinçon. — *b)* Forme gothique : — élévation, — mode de construction. — 3° Matière de ces charpentes : chêne blanc. — B) La *toiture gothique*. — 1° Le plomb. — 2° Les ardoises. — 3° Les tuiles, — ordinairement vernissées. = V. LES CONTREFORTS ET LES ARCS-BOUTANTS. — A) Le *contrefort*. — 1° Sa forme. — *a)* Base. — *b)* Fût. — *c)* Couronnement : — clocheton, — ou pinacle, — en bâtière. — 2° Son emplacement. — B) *L'arc-boutant*. — 1° Définition de l'arc-boutant. — 2° Son origine : — *a)* les murs de refend ; — *b)* les demi-berceaux continus ; — *c)* les voûtes d'arêtes des bas côtés. — 3° Théorie de l'arc-boutant. — 4° Utilité de l'arc-boutant gothique. — 5° Sa structure : — au début ; — plus tard ; — moyens employés pour en placer la tête à l'endroit voulu. = VI. L'ARC BRISÉ GOTHIQUE. — 1° Son *emploi* universel dans les chantiers romans. — 2° Diverses *formes :* — *a)* en tiers point ; — *b)* en lancette ; — *c)* l'arc lancéolé ; — *d)* surhaussé ; — *e)* équilatéral ; — *f)* trilobé ; — *g)* en accolade. — 3° *Structure :* — plusieurs rouleaux ; — motifs. = VII. PILIERS DES ÉGLISES GOTHIQUES. — A) *Fût* des colonnes gothiques. — 1° Forme : — *a)* colonnes monocylindriques ; — *b)* piles cruciformes ; — *c)* piles cantonnées de nombreuses colonnettes. — 2° Structure : — B) *Base* des colonnes gothiques. — 1° Forme. — 2° Structure : — *a)* dans les grandes piles : — socle, — second socle, — base proprement dite ; — *b)* dans les colonnettes : — socle, — base. — C) *Chapiteaux* gothiques : forme. = VIII. LES FENÊTRES. — 1° Baie. — 2° Meneaux : — *a)* utilité ; — *b)* structure ; — *c)* dessins des meneaux gothiques. = IX. LES ROSES GOTHIQUES. — 1° Dimensions. — 2° Structure. = X. LES PORTES GOTHIQUES. — 1° Nombre. — 2° Structure. — 3° Vantaux. = XI. LES GABLES GOTHIQUES : — forme, — place. = XII. LES PORCHES. — 1° Structure. — 2° Usage : — pour les exorcismes du baptême ; — la célébration du mariage : — l'usurier de Dijon. = XIII. LES FONDATIONS : — précautions pour les faire solides. = XIV. LES MURS. — 1° Leur peu d'importance. — 2° Leur mode. = XV. LA CORNICHE. — 1° Le larmier. — 2° La corniche proprement dite. — 3° L'écoulement des eaux : — *a)* Les chéneaux. — *b)* Les canaux : utilisation du chaperon de l'arc-boutant ; — tuyaux accolés au mur ; — aqueducs des arcs-boutants. — *c)* Les gargouilles. — 4° Les balustrades. = XVI. LES CLOCHERS GOTHIQUES. — 1° Nombre. — 2° Place. — 3° Structure : — *a)* Partie inférieure. — *b)* Baies du clocher. — *c)* Couronnement : — 1. tours sans couronnement ; — 2. couronnement en bâtière ; — 3. toits à quatre noues ; — 4. flèches octogonales : — flèche proprement dite : — structure ; — hauteur : — les plus hautes flèches ; — les clochetons ; — les lucarnes à pinacles. = XVII. LA COUPE DES ÉGLISES GOTHIQUES. — 1° Le rez-de-chaussée. — 2° Le triforium. — 3° Le clérestory.

— Nous allons étudier l'architecture qui a régné dans l'Europe entière pendant les trois siècles qui s'étendent de la fin du XIIe au commencement du XVIe. Après en avoir dit les noms divers et les éléments constitutifs, nous l'étudierons au point de vue : 1° architectural, 2° décoratif, 3° technique, 4° historique, 5° esthétique. Enfin 6° nous en suivrons le développement à l'Etranger.

I. Noms divers donnés au style du XIIIe siècle. — 1° STYLE FRANÇAIS. — C'est sous cette dénomination que le style dont nous parlons a été connu des contemporains. De fait, un curieux document allemand du XIIIe siècle, découvert il y a quelques années, parle du *francigenum opus*, voulant s'occuper de l'architecture du XIIIe siècle. Au temps de Philibert Delorme, on la dénommait encore dans les chantiers la *mode française*.

Ce mot de *style français* conviendrait admirablement pour désigner un art qui est uniquement *français* dans son essence, son origine et ses développements. Certes, il serait aussi juste que patriotique de désigner par cette appellation l'architecture et l'art du XIIIe siècle, qui eurent en effet, de l'aveu des étrangers, une origine exclusivement française.

— Pourquoi cette dénomination d'*art français* n'est-elle pas acceptée ?

[1] Les dix *Causeries* précédentes ont paru en 1909.

— Jusqu'ici, l'usage ne l'a pas encore consacrée ; aussi les auteurs classiques, qui veulent être compris de l'ensemble de leurs lecteurs, évitent de s'en servir.

2° Style gothique. — Ce mot ne remonte pas au-delà du XVIIe siècle : il date des époques de classicisme, qui l'ont employé comme le synonyme de *barbare*. Montesquieu définit quelque part le goût gothique : « Le goût où l'on est lorsqu'on ignore l'art. »

— Où est né le mot d'*art gothique* ?

— Il est né en Italie, à une époque où tout ce qui venait du Nord était considéré comme *barbare*. Les Goths, aux yeux des descendants de la Rome antique, résumaient tous les étrangers envahisseurs qui avaient tenté de submerger la civilisation latine. Et le mot, pár la force d'une longue accoutumance, sert encore à qualifier ce qui semble gauche, naïf et rude.

C'est une injure purement gratuite, aussi fausse en archéologie qu'en histoire. Tout d'abord il est certain que les Goths n'eurent jamais d'architecture nationale et qu'ils adoptèrent celles des pays conquis. De plus, ils étaient disparus depuis longtemps (l'empire des Goths finit vers le milieu du VIe siècle, et celui des Visigoths en Espagne vers le milieu du VIIe) lorsque les architectes français appliquèrent le nouveau système de construction qui à partir du XIIIe siècle devint général. Peu de vocables sont donc aussi impropres que le mot *gothique* pour qualifier cette forme de l'art qui a fleuri en Europe du XIIe siècle au XVIe. En dépit de tous les efforts, il est cependant resté accolé à ce style admirable, qui fut la caractéristique et l'aboutissement du moyen âge, la gloire de la France et son plus pur titre de noblesse, son plus énergique facteur d'expansion.

L'emploi du mot *gothique* pour désigner l'art que nous étudions est si fortement entré dans l'usage qu'aucune autre dénomination, pour logique qu'elle soit, ne pourrait être actuellement aussi bien comprise du public. C'est pour cela que les derniers travaux sur l'art du XIIIe siècle emploient de préférence les mots « architecture *gothique*. »

3° Style ogival. — Cette expression a eu les préférences de M. de Caumont, de Mallet et d'autres encore. Mallet fait remarquer que l'appellation d'*ogival* n'est pas absolument acceptable si on lui donne pour étymologie le mot *ogive*, employé pour désigner l'arc brisé des fenêtres et de toute baie en général. Mais, dans tous les cas, ajoute-t-il, on peut avec beaucoup de raison la faire dériver de l'arc ogive des voûtes, et alors elle devient très rationnelle et très exacte, car c'est au XIIIe siècle seulement que la voûte sur *croisée d'ogives*, qui, au dire de tous, est le principe générateur du nouveau style, est arrivée à son entière perfection de structure et à son complet et général épanouissement. M. Brutails aurait aussi préféré le terme *ogival*, qu'il déclare plus expressif, s'il n'entraînait une grave confusion.

Par contre, Lecoy de la Marche le combat vigoureusement, lui préférant la qualification de *français*, qui convient beaucoup mieux [1].

II. Principes constitutifs du gothique. — Mérimée, Quicherat, Vitet, Viollet-le-Duc, Robert de Lasteyrie, Anthyme Saint-Paul, Eugène Lefèvre-Pontalis, Auguste Choisy, Louis Gonse, Brutails, etc., ont exposé une doctrine qui désormais fait loi et qui se résume dans cette proposition :

Le principe générateur de l'architecture gothique réside non dans la courbe brisée des arcs, mais dans la structure ogivale des voûtes. Ce qui se réduit à dire que tout son organisme, y compris l'arc brisé et l'emploi de l'arc-boutant, découle de la découverte de la voûte sur nervure.

1° La voûte nervée, ou croisée d'ogives. — La voûte nervée explique tout le gothique ; au propre, comme au figuré, elle en est la clé. Un artifice qui, à lui seul, a produit de si imposants résultats mérite quelques instants d'attention. Il n'est point d'organisme, dans l'histoire de l'architecture, dont la fonction mécanique ait été plus féconde en ses conséquences, plus ingénieuse et plus simple.

Des constructeurs imaginèrent de jeter en diagonale d'une pile à l'autre des nervures sur lesquelles reposèrent les quartiers de la voûte et qui renforcèrent celle-ci ; d'où le nom d'*ogive*, qui dérive d'*augere*, augmenter, renforcer. Deux ogives s'entrecroisant à la clef forment une *croisée d'ogives*.

— L'ogive n'est donc pas l'*arc brisé*.

— Les ogives, ou nervures diagonales, accompagnaient des doubleaux ou nervures transversales, et des formerets ou nervures longitudinales insérées dans les murs latéraux. *Ogives, doubleaux* et *formerets* forment l'ossature de la voûte ; les panneaux de cette voûte purent être amincis et faits de pierre légère. Cet artifice constitue, dans l'art de bâtir, la grande découverte du système de stabilité *active*, résultant de l'emploi des voûtes appareillées, tel qu'il a été inauguré par les Romains et perfectionné par les Byzantins, en opposition au système de stabilité *inerte* issu de l'emploi des grands matériaux et des plates-bandes monolithes, sans poussées latérales, employé par les Grecs et les Egyptiens.

— Comment est-on arrivé à cette découverte si féconde en résultats ?

— A la suite des constructeurs byzantins, les architectes romans, ayant abandonné les plafonds de bois, s'étaient trouvés aux prises avec la voûte en berceau à poussée latérale continue, ou

[1] Lecoy de la Marche, *Le Treizième siècle artistique*, p. 34-41. — Brutails, *Précis*, 1908, p. 129. — Louis Gonse, *Le style gothique*, dans le *Musée d'Art*, 1905, t. I, p. 75. — Libonis, *Les styles français enseignés par l'exemple, Le style gothique*. p. 1. — Mallet, *Cours d'archéologie*, 1898, t. I, p. 219.

avec la voûte d'arêtes en blocage et mortier à poussées diffuses. Dans l'un et l'autre cas, ils demeuraient dans l'impossibilité de couvrir de grands espaces et d'en assurer la solidité. L'adjonction des arcs de bandage ou arcs doubleaux, au droit des piles, n'était qu'un faible palliatif. Il fallait trouver mieux, beaucoup mieux. C'est à quoi s'occupèrent, avec une incomparable persévérance, au début du XIIe siècle, en France, les premiers architectes gothiques.

La découverte de cet artifice miraculeux, qui allait révolutionner l'art de bâtir et lui ouvrir d'infinies destinées, ne fut point l'effet du hasard; elle ne pouvait sortir que de causes profondes, d'une sorte de nécessité impérieuse et d'une suite de tâtonnements.

La nécessité, en premier lieu, venait du souci pressant d'agrandir les dimensions des églises sur leur plan basilical et de parer à l'instabilité de la voûte romane, à ses chutes répétées. A la poussée continue d'écartement, il fallait substituer un organisme vivant et flexible, qui limitât les poussées et les canalisât en les reportant sur des points fixes, les neutralisât par des méthodes scientifiques et les adaptât étroitement au plan cruciforme de la basilique. Cet artifice extraordinaire, magique même, n'est autre chose que la voûte d'arêtes en petits matériaux réguliers de moellon taillé, appareillé sur une membrure indépendante et élastique, appelée *croisée d'ogives*. Toutes les poussées de la voûte ainsi soutenue se trouvaient reportées sur les piles, c'est-à-dire sur des points fixes, mathématiquement déterminés, où l'arc-boutant établi à l'extérieur, comme un étai de pierre, venait aisément les saisir et les annihiler.

2° L'ARC-BOUTANT. — C'est une conséquence de la voûte nervée. L'ossature reçut les pesées à la façon d'un appareil de charpente, d'un cintre permanent, et elle les transmit à des organes de butée, piles et contreforts. Existe-t-il des bas-côtés, le maître d'œuvre rejette les contreforts en dehors des collatéraux et il reporte les poussées sur ces contreforts par le moyen d'arcs-boutants appliqués aux points des murs de la nef où les poussées s'exercent.

3° L'ARC BRISÉ. — Comme conséquence indirecte, l'emploi de la voûte nervée devait entraîner l'emploi de l'arc brisé, et, par suite de la diminution des pesées, l'amincissement des supports, l'allégement progressif de toutes les parties, l'élancement des baies, la diminution des pleins au profit des vides, la hardiesse de toutes les proportions, l'ascension presque indéfinie des lignes, l'audace quasi scientifique des méthodes.

Vous avez vu des constructions industrielles dans lesquelles une armature en fer porte des panneaux de zinc? L'édifice gothique est conçu dans le même esprit : les ogives, les doubleaux, les formerets, les piles, les arcs-boutants, les contreforts sont le squelette ; les autres maçonneries peuvent être assimilées à des tentures qui courent à clore le vaisseau, mais non pas à en assurer la stabilité. Libre au constructeur de les percer, de les supprimer même, de remplacer les murs par des verrières et d'obtenir, à la place des sombres nefs romanes, de véritables cages de verre, où les vitraux versent à profusion leur lumière colorée.

— En résumé, la réunion dans une même construction de ces trois éléments : la voûte sur nervure, arcs brisés, contreforts en arcs-boutants, caractérise l'édifice gothique [1].

§ 1er. — Le style gothique ou ogival au point de vue architectural

I. Plan des églises gothiques. — Deux remarques générales sont à faire sur les modifications qui sont apportées au plan des églises romanes : le nouveau système de voûtes permet d'accroître les dimensions de l'édifice et l'église gothique est plus vaste que l'église romane; en second lieu, les pleins, c'est-à-dire les parties coûteuses, sont considérablement réduites au profit des vides, c'est-à-dire des parties utiles.

— Si l'on réfléchit au prix des transports au moyen âge, on comprendra facilement que cette légèreté de la construction gothique fut une des causes de son succès.

I. LA NEF GOTHIQUE. — 1° *Eglises à* une seule *nef*. — *a)* Ce sont les petites églises ordinairement : on en cite une quantité, parmi lesquelles il faut citer toute une famille de Saintes-Chapelles élevées dans les palais des grands personnages et qui comprennent assez souvent deux églises superposées.

b) Toutefois quelques cathédrales, v. g. celles de Bordeaux, d'Angers et de Toulouse, n'ont qu'une seule nef.

Il y a beaucoup de petites églises qui, dépourvues de bas côtés dans la nef, en ont dans le chœur, par exemple celles de Norrey (Calvados) et d'Essonnes (Seine-et-Oise) ; la cathédrale de Bordeaux se trouve dans le même cas.

2° *Eglises à* deux *nefs*. — On en rencontre quelques-unes qui appartiennent surtout à l'Ordre de Saint-Dominique.

3° *Eglises à* trois *nefs*. — C'est la règle ordinaire, comme pour le roman ; mais ces trois nefs sont bien plus larges qu'à l'époque précédente.

4° *Eglises à* cinq *nefs*. — Parfois, au lieu de deux nefs collatérales, il y en a quatre, par exemple les cathédrales de Paris, de Clermont, de Bourges, de Meaux, de Troyes, etc.

II. LE TRANSEPT. — Toutes les églises gothiques ont au moins *un* transept ; dans quelques-unes, comme à Amiens, à Chartres et à Reims, le transept est accosté de collatéraux.

L'ancienne église collégiale de Saint-Quentin,

[1] Brutails, p. 130. — Lecoy de la Marche, p. 36, 38 et 53. — Mallet, p. 216. — L. Gonse, *Musée d'Art*, t. I, p. 76. — Auguste Choisy, *Histoire de l'architecture*.

ainsi que l'ancienne église abbatiale de Cluny, ont même, chose beaucoup plus rare, deux transepts disposés de manière à former la croix dite archiépiscopale : l'un à l'entrée du chœur, l'autre moins long à l'entrée du sanctuaire.

Le chevet des transepts est toujours à plat.

III. Le Chœur. — 1° *Emplacement et dimensions.* — a) *Emplacement.* — Le chœur, depuis l'époque romane, est reporté au-delà du transept ; néanmoins, dans les églises à clergé nombreux, ce clergé prend place en avant de l'abside jusque dans le carré du transept et même dans les travées contiguës de la nef.

b) *Dimensions.* — Au lieu de se composer de trois ou quatre travées au plus, comme dans les églises romanes, il en a souvent six, huit ou même dix. Il a fini par égaler la superficie de la nef, dont il devient la continuation, les collatéraux se prolongeant de leur côté tout autour du chœur. Un peu moins long, le chœur devient plus large dans certaines églises qui, n'ayant que deux collatéraux dans la nef, en prennent quatre dans la partie rectangulaire du chœur, entre le transept et l'abside.

— Pourquoi cette augmentation des dimensions du chœur dans les églises gothiques ?

— A cause de l'introduction des laïques et des ordres religieux dans le chœur.

2° *Axe du chœur des églises gothiques.* — On retrouve souvent, à l'époque gothique, la déviation de l'axe du chœur par rapport à celui de la nef, que nous avons signalée à l'époque romane. Les cathédrales de Paris, de Bayeux, de Nevers, de Quimper, de Rouen et plus de cent autres églises gothiques présentent cette particularité.

C'est, avons-nous vu, parce que les architectes du XIIIe siècle, poussant à l'extrême le symbolisme de leurs plans, auxquels ils donnaient toujours la forme de la croix, voulaient par cette déviation à droite représenter l'inflexion de la tête de Jésus-Christ au moment où il expira.

3° *Mode de fermeture.* — *a) Sur les côtés.* — Le chœur est fermé par des clôtures plus ou moins légères, en bois ou en maçonnerie, qui, dans les églises à bas côtés, relient les piliers.

b) A l'ouest. — Depuis la seconde moitié du XIIIe siècle, le chœur était fermé du côté de l'ouest par un jubé. Le jubé comprend au moins une porte ; il est couronné par une galerie tenant toute sa longueur et qui servait pour certains chants liturgiques, pour la lecture de l'épître et de l'évangile et même pour la prédication.

— On ne voit plus guère de jubés dans les anciennes églises gothiques.

— Les jubés encombraient les nefs ; ils ont été presque partout supprimés.

IV. Le Chevet. — 1° *Diverses espèces.* — *a) Absides polygonales.* — Le chevet de l'église gothique conserve, la plupart du temps, la forme absidale antique, mais sur un plan polygonal ; les absides et les absidioles, au lieu d'être circulaires, décrivent le contour d'un demi-polygone.

— Il doit y avoir des motifs spéciaux pour cette modification ?

— Cette forme polygonale était commandée par l'emploi des formerets et par la largeur des fenêtres, qu'il était difficile de faire sur un pan courbe, tandis que les pans rectilignes sont plus favorables au percement de larges fenêtres.

b) Chevets droits. — Le chevet plat se rencontre dans les églises gothiques de petites dimensions ; cependant on cite de grandes églises à chevet plat : les cathédrales de Laon, de Poitiers, de Saint-Dié, les églises de Dol, de Saint-Julien à Tours, etc. Dans ce cas, le chœur est fermé d'une ou deux fenêtres.

— Quelle est la forme qui a vos préférences ?

2° *Le meilleur chevet.* — Voici celles d'un érudit : « A l'intérieur d'une église, dit M. Vitet, rien ne peut remplacer l'effet de la perspective produit par un chœur en *hémicycle*, soit qu'on se place au centre de la grande nef et qu'on puisse ainsi saisir l'ensemble de toutes les lignes du vaisseau convergeant vers un même point, soit que, pénétrant dans les nefs latérales, on les voie fuir devant soi et s'enfoncer dans une courbe majestueuse vers un point qu'on n'aperçoit pas ; sorte de mystère qui est si bien en harmonie avec la sainteté du lieu... Avec les chevets *rectangulaires*, au contraire, vous apercevez le bout des nefs latérales dès votre entrée dans l'église, et quant à la nef principale, la grande muraille plate qui la termine produit un effet sec et sans poésie [1]. »

V. Les Chapelles. — 1° *Leur nombre.* — Elles sont toujours en nombre impair, trois, cinq, sept, onze (Orléans) et jusqu'à treize, comme dans les cathédrales d'Amiens et du Mans.

2° *Leur place.* — Tout d'abord, elles rayonnent autour de l'abside. La partie rectangulaire du chœur s'accompagne à son tour de chapelles et l'on en établit même autour des nefs, une en regard de chaque travée. L'usage de ces dernières, assez rare encore sous saint Louis, devint général sur la fin du treizième siècle, et pour en établir alors on défonça les murs latéraux des églises déjà terminées ; presque toutes les cathédrales subirent cette addition, le plus souvent fâcheuse au point de vue de l'effet.

— Comment expliquer cette multiplicité de chapelles ?

— Elle tenait beaucoup à la suppression des cryptes, dont il avait fallu reporter les autels dans l'église supérieure. De plus, l'acquisition de reliques apportées de la Terre Sainte, la dévotion des princes, des riches bourgeois, des évêques et des chanoines, les développements pris par les confréries religieuses et les corporations de métiers, dont chacune voulut avoir sa chapelle et son saint, contribuèrent puissamment au même résultat.

3° *Leur forme.* — La chapelle du milieu, ou de l'axe, commence à prendre un plus grand accrois-

[1] Vitet, *Etudes sur l'art*, t. II, p. 150.

sement et elle dépasse en longueur toutes les autres. Quand l'église n'est pas dédiée elle-même à la Sainte Vierge, cette chapelle de l'abside lui est ordinairement consacrée, comme dans les cathédrales d'Amiens, de Bayeux, de Bourges, du Mans, de Metz, de Séez, de Troyes, etc. Cet usage prend naissance dès le treizième siècle, mais il devient général au siècle suivant [1].

II. Dimensions des églises gothiques. — I. MESURES DES PRINCIPALES ÉGLISES GOTHIQUES. — Voici un tableau qui se rapporte uniquement à la France :

	Hauteur de la nef	Largeur de la nef	Longueur totale de l'église
Beauvais .	48,18	13,35	inachevée
Amiens . .	42,95	14,70	133,10
Reims . .	38,33	13,28	138,94
Chartres .	34,53	13,65	131 (hors d'œuvre)
Paris. . .	33,80	12.97	126,75
Soissons .	33,30	11,00	122 (hors d'œuvre)
Strasbourg.	31,19	13,94	115,37
Meaux . .	29,00	11,77	84,35
Rouen . .	27,30	9,44	125,34 (hors d'œuvre)

— Et à l'étranger ?

— La cathédrale de Cologne n'a que 0 m. 16 de plus en hauteur que la cathédrale de Beauvais et 0 m. 50 de plus en largeur. La hauteur de Saint-Pierre de Rome du pavé à la voûte reste inférieure d'un mètre à la cathédrale de Cologne.

II. EFFET PRODUIT. — Malgré ces dimensions extraordinaires, les églises gothiques semblent avoir des dimensions qu'elles n'ont pas en réalité.

— A quoi attribuer cette heureuse illusion ?

— A deux principes découverts et appliqués par les architectes du XIII^e^ siècle : le sacrifice d'une des trois dimensions, et la construction à l'échelle de l'homme.

1° *Sacrifice d'une des trois dimensions.* — L'une des trois dimensions, largeur, profondeur, hauteur, doit être sacrifiée aux autres, remarque Mallet. Et en effet, comme il est facile de s'en convaincre, les architectes de l'époque gothique ont sacrifié dans toutes les églises la largeur à la hauteur et à la profondeur. Telle est, sans contredit, la première cause de ces émotions profondes que nous éprouvons, pour ainsi dire instinctivement, quand nous entrons dans nos grandes cathédrales ogivales. Du reste, un autre fait d'expérience vient merveilleusement confirmer la vérité de ce principe. C'est devenu une banalité de répéter que tous les étrangers, la première fois qu'ils visitent la basilique Saint-Pierre de Rome, sont complètement déçus dans leur attente : ils s'imaginaient trouver un édifice immense, il ne leur apparaît que de dimensions ordinaires. Où est le secret de cette erreur apparente ? Il se trouve dans la parfaite relation des trois dimensions. La hauteur étant très haute, la profondeur très profonde, la largeur très large, ces trois dimensions se font tort l'une à l'autre et se neutralisent. Si, au contraire, les nefs étaient plus étroites, aussitôt l'élévation et la profondeur paraîtraient beaucoup plus considérables et ne causeraient pas moins d'étonnement que les profondeurs mystérieuses et les élévations sans pareilles de nos cathédrales françaises.

2° *Construction à l'échelle de l'homme.* — Le second principe peut, d'après Mallet, se formuler ainsi : Toutes les églises, les plus grandes comme les plus petites, doivent être construites à l'échelle de l'homme, c'est-à-dire doivent être construites de façon que, tout en grandissant de dimensions générales, elles conservent toujours de la même mesure les parties qui sont à la destination de l'homme, comme les portes, les balustrades, les emmarchements. Ainsi, dans les plus vastes cathédrales aussi bien que dans les églises ordinaires, on pourra s'appuyer sur les balustrades, monter les marches ; les portes des unes et des autres ne s'élèveront pas plus haut qu'il ne faudra pour laisser passer un évêque avec sa crosse, les clercs avec la croix et les chandeliers, le peuple avec ses bannières. Or cette échelle est partout présente dans les églises du moyen âge, et dans celles du treizième siècle en particulier, de sorte que le spectateur, trouvant partout un point de comparaison avec lui-même, comprend mieux, en face de sa petitesse, la grandeur du monument.

— Ces deux admirables lois sont, dites-vous, une création des architectes du moyen âge ?

— Et, on doit l'ajouter pour la gloire des architectes du moyen âge, c'est ce que n'avaient pas compris les architectes romains, ni même les architectes grecs, pourtant si délicats dans leur esthétique. Toutes les parties de leurs temples avaient un rapport obligé avec le diamètre de la colonne, et ce diamètre grandissant, toutes les parties devaient grandir en proportion ; de telle sorte que souvent les balustrades, quand elles existaient, n'étaient plus à la hauteur d'appui, les degrés ne pouvaient plus être enjambés : l'architecte se préoccupait de l'art et non de l'homme. Ainsi, au temple grec de Sélinonte, pour ne donner qu'un seul exemple, chaque degré de l'emmarchement avait presque dix fois la hauteur d'une marche ordinaire ; et par suite, on avait été obligé de ménager des divisions dans les degrés pour en rendre l'accès praticable [1].

III. MOTIFS DE L'ÉLÉVATION DES ÉGLISES GOTHIQUES. — On en a donné plusieurs.

1° *Première école.* — Elle a pour représentant Viollet-le-Duc. D'après lui, les architectes portèrent les voûtes des cathédrales à de telles hauteurs uniquement pour avoir du jour.

2° *Seconde école.* — Elle a pour représentant autorisé Lecoy de la Marche, dont voici la pensée : — L'idée mère de l'architecture française, la surélévation de la voûte et de la nef, renferme une aspiration vers le ciel et répond à un objectif volontairement poursuivi. Sans doute cette élévation fut obtenue au moyen d'artifices matériels, et elle

[1] Brutails, p. 132. — Mallet, p. 220. — Anthyme Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France*, p. 152. — Corblet, *Manuel*, p. 222. — Lecoy de la Marche, *Le Treizième siècle artistique*, p. 42.

[1] Mallet, p. 223.

répondait à des besoins de différentes natures. Mais l'obstination constante avec laquelle les artistes romans, puis les artistes français, la recherchèrent, même après qu'ils furent parvenus à répandre des flots de lumière dans l'église, ne prouve-t-elle pas qu'ils la pourchassaient pour elle-même, qu'ils en faisaient un idéal? Voici un argument péremptoire. Lorsqu'ils eurent trouvé l'arc-boutant, cet instrument magique qui leur permettait d'exécuter à l'intérieur des tours de force inimaginables, dans quel sens dirigèrent-ils la force immense qu'il leur procurait? Ils pouvaient en profiter pour revenir aux proportions antiques, pour rendre à la largeur de l'édifice tout ce que l'art roman lui avait fait perdre, et cesser de s'étendre dans le sens vertical. Au lieu de cela, que font-ils? Ils élargissent à peine le vaisseau pour donner un peu plus de place aux fidèles, et d'un seul bond, ils s'élancent à des hauteurs que l'imagination seule avait pu atteindre jusque-là. Les cathédrales de Cologne et de Beauvais semblent construites par de nouveaux Titans qui auraient juré d'escalader le ciel. Donc, la surélévation était bien un principe, et les conséquences résultant de ce principe et pour les yeux et pour l'âme ont été prévues et voulues. D'ailleurs, les tours, les clochers, toutes ces audacieuses jetées verticales, qui paraissent, elles aussi, vouloir monter jusqu'à Dieu, répondaient-elles à une nécessité de construction? Où est la raison matérielle qui les aurait fait bâtir et porter jusqu'aux nues? Il a fallu l'inspiration que le génie de la foi peut seul donner, pour faire parler à la pierre un langage sublime, pour lui faire prêcher le détachement de la terre et l'élan vers le ciel, enfin pour la courber dans une muette et perpétuelle prière, comme ces anciens ascètes, — vrais piliers du sanctuaire, eux aussi, — que le jour et la nuit retrouvaient tour à tour dans la même posture, prosternés, abîmés dans la contemplation de l'infini [1].

— Je partage la pensée de Lecoy de la Marche.

III. Voûtes des églises gothiques. — La structure des voûtes est la même qu'à la fin du XIIe siècle, sauf maintenant que celles des hautes nefs, comme celles des collatéraux, sont toujours construites sur plan rectangulaire, ou barlong, c'est-à-dire rectangulaire mais irrégulier; par suite, chaque travée de la nef principale se trouve avoir sa voûte propre. Nous allons voir l'ossature de ces voûtes gothiques, leur mode de support et de remplissage dans les nefs et les chapelles.

I. VOUTES DES NEFS GOTHIQUES. — A) *Ossature de la voûte.* — Elle comporte les doubleaux, les formerets, les ogives, les liernes et tiercerons.

Il y a d'abord une observation générale à faire sur les formules nouvelles. Si le maître d'œuvre avait adopté pour les diverses nervures des tracés semblables, par exemple le plein cintre, la flèche de ces nervures aurait varié suivant leur corde et les clefs auraient été, dans le cas d'une voûte barlongue, à des niveaux très différents : plus élevées pour la croisée d'ogives, plus basses pour les doubleaux, beaucoup plus basses encore pour les formerets. Pour arriver à l'unité, le maître d'œuvre plia les formules au gré de ses calculs.

a) Les doubleaux. — Le doubleau, avons-nous vu, est un arc saillant qui va d'un côté à l'autre de la nef et la partage en travées. Quel est le caractère du doubleau gothique?

— Il est fait en arc brisé et souvent surhaussé.

b) Le formeret. — Il est, comme le doubleau, fait en arc brisé et souvent surhaussé.

c) L'ogive. — 1° *Forme.* — On a donné à l'ogive gothique une forme plutôt surbaissée, ordinairement celle d'un arc de cercle dont le centre était au-dessous des naissances. Toutefois les ogives continuèrent à monter un peu plus haut que les autres nervures; les voûtes furent bombées et les quartiers de remplissage déversèrent sur les doubleaux et les formerets une partie de leur poussée.

2° *Diverses espèces.* — Voûte à *quatre* branches : c'est la voûte que nous venons d'exposer, formée par la croisée de deux ogives.

Voûtes *sexpartites* : c'est celles dans lesquelles la croisée d'ogives comprend, non plus deux, mais trois ogives, la troisième étant transversale et parallèle aux doubleaux.

— Comment a-t-on trouvé cette combinaison?

— Certaines écoles romanes, avons-nous vu, préféraient aux files de piliers pareils, des piliers alternativement plus forts et plus faibles. C'est peut-être cette disposition qui entraîna les architectes à faire des voûtes sexpartites. Cette variété de voûte, qui nécessitait un support plus faible pour l'ogive transversale et un support plus vigoureux pour les ogives diagonales et pour le doubleau, s'adaptait aux piliers alternés; ceux-ci appelaient celle-là.

— Cette forme est-elle utile à l'architecture?

— La voûte sexpartite présente entre autres cet inconvénient que les ogives diagonales ont une portée considérable et, par suite, une flèche très développée, ce qui monte la clef à un niveau élevé. On finit par préférer la simple croisée d'ogives sur un plan barlong. Cette voûte sexpartite est l'une de ces complications qui montrent la facilité avec laquelle l'ogive se prête aux exigences de la construction.

Voûtes à *cinq* et à *huit* branches d'ogives : quelques églises champenoises ont des voûtes à huit branches d'ogives sur les nefs ou à cinq sur les bas côtés.

d) Les tiercerons et les liernes. — Ce sont des nervures secondaires dont voici l'origine. Dans l'Ile-de-France, les quartiers de voûte sont appareillés de telle sorte qu'en projection, les files de voussoirs sont perpendiculaires aux arcs de tête, formerets et doubleaux; mais, dans quelques provinces du Sud-Ouest principalement, l'appareil est différent et les files de voussoirs s'enchevêtrent aux faîtes des voûtains. Pour cacher cet

[1] Lecoy de la Marche, *Le Treizième siècle*, p. 50-52.

assemblage irrégulier, on a, dès le douzième siècle peut-être, profilé des nervures qui joignent la clef des ogives à la clef des doubleaux et des formerets ; chacune de ces nervures secondaires est une *lierne*.

Plus tard, le cas devient fréquent de liernes qui, parties de la clef de ces ogives, bifurquent avant d'atteindre la clef des arcs de tête : les *tiercerons* sont les branches qui réunissent la lierne à la naissance des ogives. L'ensemble de ces nervures produit la voûte en étoile, que l'on a surtout construite sur le carré du transept.

B) *Mode de support de la voûte gothique.* — Ogives, doubleaux, formerets et quelquefois tiercerons, tout cela forme, à la naissance, un faisceau compliqué. Lorsque la pile, devenue mince, ne fournit plus au sommier qu'une étroite surface d'appui, il fut impossible de donner aux joints de lit de chacune des nervures son plan normal ; aussi éleva-t-on souvent ces faisceaux par assises horizontales, en tas-de-charge, jusqu'au niveau où les nervures se détachent l'une de l'autre.

C) *Remplissage des voûtes.* — *a) Matériaux.* — On n'y rencontre jamais de pierres de taille ; mais seulement de petites pierres noyées dans un épais mortier. Elles n'ont souvent que quinze à dix-huit centimètres d'épaisseur.

b) Solidité. — C'est peut-être dans la construction des voûtes que les architectes du XIIIe siècle ont montré le plus d'habileté. Jetées à plus de cent pieds d'élévation avec une hardiesse admirable, faites de matériaux légers, ces voûtes cependant, si faibles en apparence, ont une telle solidité qu'elles résistent après des siècles aux efforts des hommes et des éléments.

II. Voutes des chapelles. — Les voûtes des chapelles dans les églises gothiques sont paraboliques. Au rond-point, elles sont en calotte. Dans certains déambulatoires, l'ogive obéit avec plus de souplesse encore aux combinaisons les plus inattendues [1].

IV. La charpente et la toiture gothique. — I. La charpente. — A) *Existence.* — Sauf dans quelques pays du midi, la règle est que l'organisme délicat d'une voûte gothique soit abrité par un toit sur charpente.

B) *Forme.* — *a) Forme romane.* — Pour les toits faiblement inclinés, on conserva le système des charpentes romanes : ferme, arbalétrier, entrait et poinçon.

1. *La ferme.* — La ferme, c'est l'espèce de cadre qui soutient le comble ; on donne le nom de comble à l'assemblage de charpente destiné à soutenir les toits de l'édifice qui sont supportés par des murs dans toute leur longueur.

2. Les *arbalétriers.* — Ils forment le côté ou la pente.

3. L'*entrait.* — Posé horizontalement, l'entrait relie les arbalétriers et en empêche l'écartement.

4. Le *poinçon.* — Il descend du haut du faîtage sur le milieu de l'entrait qu'il empêche de fléchir.

b) Forme gothique. — 1. *Elévation.* — L'élancement des constructions se communique aux combles, qui depuis le commencement de la période romane avaient manifesté une tendance à s'accuser de plus en plus. Presque plats sous l'influence des traditions antiques, ils se relèvent progressivement et atteignent à Notre-Dame de Paris une inclinaison de 45°, que dépasse la cathédrale d'Amiens, en attendant que l'on arrive insensiblement aux toitures énormes de la Renaissance.

2. *Mode de construction.* — Plus aiguë que la charpente romane, elle est aussi plus légère. Les pannes sont supprimées et les fermes massives remplacées par des fermettes : ce sont des fermes simplifiées et allégées, où les chevrons jouent le rôle d'arbalétriers et où l'on ne trouve d'entraits que de loin en loin. Ces chevrons, dont la pente est rapide et qui reçoivent le poids des toitures, s'échapperaient s'ils étaient posés à la façon des arbalétriers, le pied libre et en surplomb des gouttérots. Pour les retenir, on les place sur des patins qui, eux-mêmes, portent sur l'épaisseur des murs. Ainsi les charpentes contribuent à lester les murs et à les assurer contre le renversement provoqué par les poussées des quartiers de voûtes.

C) *Matière.* — Quel bois employait-on pour les charpentes gothiques ?

— On a cru longtemps que les charpentes de cette époque étaient construites en châtaignier ; mais il est prouvé aujourd'hui qu'elles sont en chêne blanc.

II. La toiture. — Les églises du moyen âge étaient couvertes en plomb, en ardoises et en tuiles.

1° *Le plomb.* — Les lames de plomb étaient réservées de préférence pour les grands édifices, tels que les cathédrales.

2° *Les ardoises.* — Dès la fin du XIIe siècle, les ardoises furent employées dans l'Ouest et dans le Nord de la France.

3° *Les tuiles.* — On les rencontre surtout dans le Midi : elles étaient ordinairement vernissées de différentes manières [1].

V. Les contreforts et les arcs-boutants gothiques. — I. Les contreforts. — Nous avons vu que le contrefort est un renfort de maçonnerie élevé au droit d'une charge ou d'une poussée. Dans l'édifice gothique les contreforts acquièrent une grande importance et se montrent de mieux en mieux ce qu'ils doivent être : des piliers *butants* aussi résistants que possible.

A) *Forme du contrefort gothique.* — *a) Base.* — Au milieu du XIIIe siècle, le contrefort prend plus de relief et se trouve fortement empaté vers sa base. On comprend en architecture sous le nom

[1] Brutails, p. 133-139. — Mallet, p. 259. — Corblet, p. 236.

[1] Corblet, *Manuel*, p. 236. — Brutails, *Précis*, p. 137. — Anthyme Saint-Paul, *Histoire monumentale*, p. 157. — Mallet, *Cours*, t. I, p. 236, note 1.

d'empatement la saillie formée par l'épaisseur d'un mur de fondation sur le mur d'élévation. Grâce à cet écartement de la base, le parement externe du contrefort gothique s'inscrit à peu près dans un plan oblique parallèle à la poussée que le contrefort doit contenir.

b) Fût. — Dans la première moitié du XIIIe siècle, ils conservent encore, la plupart du temps, les retraits et les glacis multipliés et saillants des époques précédentes. Mais à partir du milieu du siècle, ils montent verticalement sur leurs faces latérales, en se retraitant trois ou quatre fois de quelques centimètres seulement sur leur face antérieure jusqu'à la corniche; de sorte qu'ils ont, à leur sommet, à peu près la même saillie qu'en sortant de l'empatement, comme cela se voit à la Sainte-Chapelle à Paris, à la cathédrale d'Amiens, etc.

Enfin, pour réduire l'ombre que les contreforts projettent sur les vitraux, on abat les angles saillants du contrefort, qui prend de ce fait, dans ses parties hautes, l'aspect d'un éperon triangulaire.

c) Couronnement du contrefort gothique. — 1. Couronnement en *clocheton*, ou en *pinacle*. — On appelle *clocheton* le diminutif d'un clocher. Quel est le sens précis du mot *pinacle?*

— Viollet-le-Duc définit le pinacle : « couronnement, *finoison*, comme on disait au XIVe siècle, d'un contrefort, d'un point d'appui vertical, plus ou moins orné et se terminant en cône ou en pyramide. » Les pinacles sont de petites pyramides assez semblables aux clochetons : ils ne s'en distinguent que par des dimensions plus petites. Ils sont tantôt carrés, tantôt octogones; leurs arêtes sont décorées de crochets et leur sommet surmonté d'un fleuron.

— Quel est le but architectural de ces clochetons, ou pinacles?

— A cette époque, l'architecture a une tendance marquée à devenir plus légère; les architectes, afin de pouvoir alléger les contreforts et diminuer autant que possible leur masse de maçonnerie, sans pour cela amoindrir leur force de résistance et de stabilité, pensent à les surcharger verticalement en asseyant sur leur tête des clochetons ou des pinacles : ce qu'ils leur enlèvent en résistance oblique, ils le leur rendent en rigidité verticale. Quelquefois, après avoir élevé les contreforts jusqu'au point de la poussée des voûtes, ils montent sur leur tête des pinacles détachés de la construction, n'ayant pas d'autre effet que de les surcharger, comme cela se voit à la cathédrale de Séez.

Ces pinacles ont un double avantage : d'abord de ne pas avoir l'apparence lourde d'un contrefort montant jusqu'à la corniche, et ensuite de servir de transition entre les parties inférieures, massives, et la légèreté des couronnements.

2. *Autres couronnements.* — On rencontre assez souvent un couronnement plus simple : un fronton aigu et couvert de petits toits en bâtière, à double égout.

B) *Emplacement du contrefort gothique.* — On les rencontre perpendiculaires au mur extérieur en face de chaque doubleau des travées. Sur les angles, le maître d'œuvre gothique fait des contreforts en biais, dans le prolongement du plan vertical des ogives [1].

II. L'ARC-BOUTANT GOTHIQUE. — 1° *Définition de l'arc-boutant.* — C'est celui qui s'appuie d'un côté sur un contrefort en maçonnerie qui lui sert d'appui, et de l'autre va *buter* contre un mur qu'il soutient.

— De là son nom d'*arc-butant* ou *boutant*.

2° *Origine.* — Vers la seconde moitié du XIIe siècle, les églises, avons-nous vu, prennent de la hauteur et des voûtes sont partout jetées sur les nefs principales; les murs vont devenir comme une sorte de remplissage destiné à clore les nefs, sans rien ajouter à leur solidité. Alors les contreforts prennent une épaisseur et des proportions générales qu'ils n'avaient point eues jusque-là.

Abandonnant pour les voûtes le principe de la stabilité inerte, les architectes ont cherché à faire reposer la solidité de leurs constructions, non seulement dans un principe d'élasticité, mais aussi dans un principe d'équilibre des forces. Or, pour arriver à mettre en pratique ce principe, ils utilisèrent d'abord le contrefort renforcé; mais celui-ci ne pouvait guère être employé que pour résister à la poussée des voûtes latérales, au grand détriment de la solidité de l'édifice. On cite des chevets de la région parisienne qui furent d'abord équilibrés sans arcs-boutants et faillirent crouler peu après leur achèvement.

— Comment s'y prit-on pour arriver à opposer une force de résistance suffisante à la poussée des hautes voûtes, et à établir dans toute la construction un équilibre aussi satisfaisant que possible?

— Les architectes eurent recours à divers expédients.

a) Les murs de refend. — Dans certaines églises, la nef centrale est épaulée par des murs de refend élevés sur les doubleaux des voûtes latérales. Ces murs, véritables contreforts très saillants, étaient peut-être quelquefois évidés par des arcs en quart de cercle plus ou moins timidement percés; on a même cru que cet expédient pouvait avoir inspiré l'idée de faire des arcs-boutants.

b) Les demi-berceaux continus. — On les rencontre dans les églises de Saint-Etienne, à Caen; d'Espondeilhan, dans l'Hérault.

c) Les voûtes d'arêtes des bas côtés. — En construisant de petites voûtes d'arêtes sur les collatéraux, on butait aussi la voûte de la nef principale. Toutefois, pour que cette résistance fût vraiment efficace, il fallait élever les collatéraux à la hauteur de la poussée des voûtes; c'est ce que l'on voit dans les églises de Saint-Savin et de Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers.

Cet exhaussement avait le grand inconvénient

[1] Mallet, *Cours*, t. I. p. 226. — Brutails, *Précis*, p. 143. — Corblet, *Manuel*, p. 224.

de ne pas permettre d'ouvrir, dans les murs de la grande nef, des fenêtres qui l'éclairassent directement ; et alors on était forcé de se contenter des jours des bas-côtés, c'est-à dire de peu de lumière.

Ce n'est qu'après un demi-siècle de tâtonnements que les architectes comprennent que le demi-berceau continu n'est nullement nécessaire en son entier pour bien équilibrer leurs constructions et qu'ils obtiendraient le même résultat en bandant un simple arc vis-à-vis des arcs doubleaux et du point de réunion des arcs diagonaux. Ils appuient cet arc sur la tête du contrefort, le font passer par dessus le toit du collatéral pour l'envoyer contre-buter le haut mur à l'endroit principal de la poussée de la voûte : l'arc-boutant était découvert.

3° *Théorie de l'arc-boutant.* — Elle repose tout entière sur l'équilibre des forces. Mettons-nous en face d'un arc-boutant allant buter la travée d'un pilier séparant la nef principale d'un bas côté. Sur ce pilier vient appuyer l'arc doubleau d'une travée de la grande nef. Une triple poussée s'exerce à cet endroit et tend à faire déverser la muraille et le pilier : il y a d'abord la poussée provenant de l'arc doubleau et ensuite celles provenant des deux arcs diagonaux, un de chaque travée, qui viennent s'appuyer l'un et l'autre au point de poussée du doubleau qui les sépare. Or, à cette poussée, le constructeur a opposé l'arc-boutant qui s'applique à la muraille haute en un point placé au même niveau que la poussée dont nous avons parlé. Par ce moyen, il annule tout l'effet de la triple poussée et la transforme en une pression verticale qui s'exerce d'aplomb sur le pilier. Cette pression verticale et le propre poids de la muraille, qui agit aussi verticalement sur le pilier, rendent celui-ci assez rigide pour qu'il puisse lui-même supporter et neutraliser la triple poussée intérieure exercée par l'arc doubleau et les arcs ogives du bas côté. Enfin, la poussée extérieure des mêmes arcs est, à son tour, annulée par la rigidité du contrefort qui porte l'arc-boutant.

4° *Utilité.* — « L'arc-boutant, dit Anthyme Saint-Paul, est un peu à l'extérieur de l'église gothique ce que la nervure est à l'intérieur : celle-ci est un cintrage permanent, celui-là un étai permanent. C'est par lui, comme par elle, que l'art gothique a réalisé ses aspirations vers l'élancement. Les églises avec arcs-boutants ont créé des élégances et des délicatesses auxquelles on n'eût pas songé d'abord dans les églises où ils n'étaient pas employés [1]. » Désormais donc, les murs, n'étant plus qu'une sorte de remplissage destiné à clore les nefs, n'auront plus besoin que de peu d'épaisseur ; la solidité de l'édifice sera toute dans la résistance et la stabilité des contreforts et des arcs-boutants bien équilibrés.

5° *Structure.* — *a) Au début.* — Au début, l'arc-boutant, comme toutes les nouveautés hardies, n'est que timidement employé ; sa courbure est d'un quart de cercle. Pesamment maçonné, les claveaux qui le forment sont très épais, très lourds, sans aucune ornementation ; il développe une contre-poussée qui annule en partie la poussée de la voûte et il transmet le surplus à la pile de butée.

b) Plus tard. — C'est seulement vers la moitié du XIII^e^ siècle que les architectes arrivent à donner à l'arc-boutant le galbe extérieur véritable qu'il doit avoir pour remplir sa fonction vraie, c'est-à-dire la fonction d'un étai permanent, allant contrebuter les arcs des voûtes et faire équilibre à leur poussée.

De fait, l'arc-boutant primitif, cintré suivant un quart de cercle, n'offrait trop souvent à cette poussée, précisément à cause de sa forme de construction, qu'une force oblique et d'équilibre très restreinte : il exerçait plutôt une résistance passive et inerte produite par le poids de ses claveaux tombant sur la pile portant la voûte. D'ailleurs l'expérience prouva que les arcs-boutants en quart de cercle avaient le grave inconvénient de se relever souvent vers le tiers de leur longueur quand la poussée des voûtes était trop considérable.

Plus tard l'arc-boutant est compris comme un étai : l'arc proprement dit ne sert qu'à soutenir des pièces armées, posées obliquement et qui reportent la poussée sur la pile extérieure, à la façon d'un étançon de bois. Les architectes n'opposent plus seulement à une force active une force simplement verticale et passive, mais une force oblique et agissante, et établissent un équilibre aussi parfait que possible entre les poussées des constructions, celles des voûtes d'une part, de l'autre celle des arcs-boutants.

— Comment s'y prend-on pour connaître exactement l'endroit à buter ?

— Pour buter efficacement la poussée des voûtes, il est nécessaire que le sommet de l'arc-boutant vienne s'appliquer sur le mur extérieur à l'endroit où passe la résultante des poussées de la voûte. Ce point se trouve entre la naissance des nervures, ou arcs ogives, et la moitié environ de la hauteur de la voûte. En théorie, ce point est un point géométrique ; cependant, il est assez difficile à trouver, et pour y réussir les architectes ont eu recours à deux procédés qui ont donné de bons résultats pratiques.

1. Il en est qui ont fait le sommet ou tête de l'arc-boutant très large : d'abord parce qu'il est impossible, dans l'exécution, de déterminer d'une manière précise la direction de la ligne ou résultante des différentes poussées ; ensuite, parce que la direction de cette ligne peut facilement se déplacer par suite d'un tassement ou affaissement qui se produit dans les points d'appui verticaux, chose arrivée bien fréquemment dans les grandes constructions du moyen âge, dont les points d'appui sont grêles et portent une très lourde charge. C'est pour cette raison que les constructeurs gothiques ont souvent construit des arcs-boutants

[1] Anthyme Saint-Paul, *Revue de l'Art chrétien*, 1894.

libres, c'est-à-dire dont la tête n'est pas engagée dans le mur de l'édifice qu'ils contrebutent, mais peut glisser, dans une certaine limite, le long du mur contre-buté, si un tassement vient à s'opérer dans un des points d'appui. Lorsque les arcs-boutants sont construits d'après ce système, leur tête repose sur des colonnes isolées ou engagées dans le mur de l'édifice, comme cela se voit dans les cathédrales d'Amiens, de Soissons, etc.

2. Le second mode fut de superposer deux arcs que l'on plaça l'un au-dessus du point de poussée, l'autre au-dessous, et qu'on réunit souvent par une petite arcature destinée à les étrésillonner, à maintenir leur écartement.

Si l'espace à franchir est trop considérable pour un seul arc, ce qui arrive quand les collatéraux sont doubles, on fait deux arcs, deux volées, savamment équilibrées par une pile intermédiaire, qui en divisant leur poussée en détruit en partie l'effet, comme cela se voit dans les cathédrales de Beauvais, de Bourges, du Mans, de Paris, etc.

Si l'édifice est très élevé, on bande un second arc-boutant, et même un troisième, au-dessus du premier, comme dans les cathédrales que nous venons de voir.

J'ajouterai que toutes ces piles d'arcs-boutants, de même que celles des contreforts, pouvaient être lestées par des pinacles, dont le poids contribuait à les maintenir contre les poussées [1].

VI. L'arc brisé gothique. — I. Son emploi universel. — L'arc brisé, nous l'avons déjà vu dans les chantiers romans et constaté dans les plus anciens monuments de la Grèce et de l'Egypte. Il n'a pas eu d'origine, pas plus qu'on n'a inventé le cercle et le triangle. Les constructeurs romans en firent usage avec le plein-cintre. Dans les chantiers gothiques, il ne tarda pas à devenir d'un usage constant ; seules, quelques provinces continuèrent à tracer concurremment l'arc brisé et le plein-cintre.

II. Diverses formes. — 1° L'arc brisé est *équilatéral*, quand on peut y inscrire un triangle équilatéral.

2° Il est en *tiers-point* lorsque ses côtés ont leur centre en dedans de leur contour, ou en d'autres termes, l'arc en tiers-point proprement dit est un arc brisé dont les centres partagent la corde en trois parties égales.

3° L'arc en *lancette* est un arc brisé suraigu, dans lequel les centres sont pris en dehors de la corde et dont les côtés ont leur centre en dehors des contours.

4° L'arc est dit *lancéolé* quand la courbure de ses côtés se prolonge au dessous de la ligne des centres.

5° L'arc est *surhaussé* si ses côtés, en dépassant la ligne des centres, se prolongent verticalement.

6° L'arc *trilobé* est celui qui se divise intérieurement en trois lobes.

7° L'arc en *accolade*, que l'on rencontre fréquemment dans les dernières productions gothiques, forme généralement une fausse architecture ; au-dessous, un arc tracé plus plat, par exemple en *anse de panier*, clôt réellement la baie.

III. Structure. — Quelle que soit leur forme, les arcs gothiques sont habituellement composés de deux ou plusieurs rouleaux, dont l'épaisseur va en augmentant vers l'extérieur de l'arc.

— Pourquoi cette particularité, les architectes gothiques ne faisant rien sans raison ?

— Une telle multiplicité d'arcs s'emboîtant l'un dans l'autre a pour but d'accroître la résistance. C'est une application de cette loi qui augmente, dans l'édifice gothique, l'ossature ou partie active, au détriment des maçonneries de remplissage ou partie inerte [1].

VII. Piliers et colonnes gothiques. — I. Fut des colonnes. — 1° *Forme*. — Il affecte trois formes particulières :

a) Les colonnes monocylindriques. — Aux environs de 1200, depuis le sol jusqu'à la naissance des grandes arcades, la pile se compose uniquement d'une colonne ronde de grosseur médiocre ; le faisceau de colonnettes sur lesquelles viennent retomber les arcs doubleaux, les arcs ogives et les formerets des voûtes, commence au-dessus des tailloirs de cette colonne, comme cela se voit dans les cathédrales de Châlons-sur-Marne, de Paris, du Mans, etc. On ne tarda pas d'ailleurs à délaisser cette forme et les colonnettes partirent du carrelage.

b) Les piles cruciformes. — Dès le XIIe siècle, et souvent au treizième, la pile cylindrique est entourée de quatre colonnettes. Il est des édifices, comme dans les cathédrales de Paris et de Laon, où ces colonnettes sont indépendantes du pilier ; elles sont faites de longues pierres en délit, reliées de loin en loin au noyau par une assise plate formant bague et qui s'accroche à la maçonnerie.

Plus ordinairement, comme à Reims, Amiens, etc., noyau et colonnettes font corps et sont montés ensemble par assises.

c) Piles cantonnées de nombreuses colonnettes. — Ces piles sont carrées, cylindriques ou polygonales. Les colonnettes qui les entourent sont tantôt divisées en plusieurs ordres, la base de l'une reposant le chapiteau de l'autre ; tantôt montent d'un seul jet du sol à la voûte, sans autre limite que la hauteur même de l'édifice.

Le pilier gothique se complique de membrures qui sont destinées à recevoir la retombée des nervures de la voûte. A l'origine, on n'adopta pas immédiatement des dispositions rationnelles pour planter les colonnettes et placer leurs chapiteaux ; ainsi les tailloirs sous les ogives peuvent

[1] Reussens, *Eléments d'arch.*, t. I. — Mallet, p. 226. — Brutails, p. 145. — Anthyme Saint-Paul, *Hist. mon.*, p. 156. — Corblet, p. 224. — L. Libonis, *Les styles français enseignés par l'exemple, Le style gothique*, p. 3. — *Musée des Arts*, t. I, p. 76.

[1] Brutails, p. 148-150. — Mallet, p. 237. — Corblet, p. 233. — *Musée des Arts*, t. I, p. 76.

ne pas être de biais, dans l'axe des ogives, et celles-ci se raccordent gauchement à ceux-là.

Poursuivant une évolution commencée pendant l'époque romane, le plan des supports, pendant l'époque gothique, ressemble de plus en plus au profil des membrures qu'ils soutiennent. Le quatorzième siècle fit des piliers en losange découpés de nombreuses colonnettes minces, qui répondaient aux nervures et aux moulures de ces nervures. En un mot, le jour vint où, parvenu au terme de cette transformation, le support, dans quantité de monuments, perdit son chapiteau et prolongea exactement les nervures et les arcs.

— Voilà une explication scientifique de la disparition du chapiteau à la fin du gothique.

2° *Structure.* — La pile gothique est souvent d'un élancement saisissant. Les poussées obliques de la voûte et des arcs-boutants se neutralisant et se résolvant en pesées verticales, il était aisé de les faire porter sur des piles de peu d'épaisseur, pourvu qu'elles fussent en pierre assez dure pour ne pas s'écraser sous la charge.

II. Base. — 1° *Forme.* — Au XIIIe siècle, les bases sont octogones, ou circulaires. Quelquefois elles sont alternativement octogones et carrées, comme à Laon.

2° *Structure.* — Nous l'étudierons dans les grandes piles et les petites colonnettes.

a) Dans les grandes piles. — On y rencontre généralement trois membres :

1. Un *socle* inférieur uni ;

2. Un second *socle* avec moulures ;

3. La *base* proprement dite de la colonne. Cette base est formée d'une plinthe fort élevée, surmontée de deux tores séparés par une profonde scotie, par une gorge étroite, ou par un listel. Le tore inférieur est souvent très épanoui, quelquefois même à ce point qu'il déborde sur la plinthe ; alors un petit support est ménagé sous la saillie. Dans tous les cas, si grand que soit l'édifice, les bases dont le niveau est le plus élevé ne dépassent jamais et atteignent rarement la hauteur de l'œil, c'est-à-dire 1 m. 50.

On ne rencontre plus guère de pattes qui réunissent la base au piédestal.

b) Dans les colonnettes. — Elles ne comprennent ordinairement que deux membres :

1. Un *socle* à la hauteur du banc ;

2. La *base* proprement dite de la colonne.

III. Chapiteaux gothiques. — Nous ne parlerons que de la *forme*, laissant pour une autre étude ce qui regarde la *décoration*.

La forme typique du chapiteau du XIIIe siècle est celle d'une corbeille très évasée ; on abandonne presque entièrement les formes cubique, conique et cylindrique.

Le tailloir, carré à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, comme dans la cathédrale de Paris, devient bientôt circulaire en certaines contrées, ou polygonal en d'autres. Dans l'Ile-de-France, la Champagne et la Picardie, on donne aux tailloirs les mêmes formes que décrivent les lits des sommiers des arcs.

Le tailloir est parfois supprimé dans les petits chapiteaux des meneaux [1].

VIII. Les fenêtres gothiques. — I. Les baies. — Au commencement du XIIIe siècle, les fenêtres sont étroites, mais très allongées ; elles peuvent justement être comparées à un fer de lance, comme on peut le voir dans les cathédrales de Soissons, de Séez, etc.; ce qui leur a fait donner, à elles d'abord, le nom de fenêtres à *lancette* et ensuite, par extension, à tout le style de cette période, celui de *style à lancette.*

Mais un des traits caractéristiques de cette période étant de réduire partout les pleins et d'augmenter et de multiplier les vides, les architectes ouvrent alors de larges baies qui vont jusqu'à prendre la plus grande partie de l'espace compris entre les deux piles d'une travée.

II. Les meneaux. — 1° *Utilité.* — Les fenêtres gothiques, à cause des dimensions qu'elles avaient prises, durent être munies de meneaux de pierre qui servirent à porter les vitraux, en même temps qu'à étrésillonner l'encadrement ou forme de la baie.

2° *Structure.* — Ces meneaux furent d'abord, sans exception, élevés par assises maçonnées. De bonne heure on les transforma en un châssis indépendant, fait de pierres en délit et dont le dessin fut de plus en plus léger et tourmenté.

3° *Dessins.* — Très simples dans le principe, les fenêtres gothiques sont d'abord seules ; puis réunies deux à deux au moyen d'un meneau et enfermées dans un arc plus grand dont le sommet est occupé par un trèfle, un quatre-feuilles ou une petite rose. M. de Caumont a donné le nom de lancettes géminées à « ces fenêtres dont la pure élégance et l'harmonieuse simplicité n'ont jamais été surpassées. » Plus tard, l'ouverture de la baie augmentant, on la partage par trois meneaux verticaux sur lesquels on appuie plusieurs arcs de moindre ouverture. Les pieds-droits sont dissimulés à l'intérieur et à l'extérieur par une ou plusieurs colonnettes qui portent de petites voussures en retrait les unes sur les autres [2].

C'est dans ces meneaux que l'on scelle les barres de fer auxquelles sont attachés les vitraux qui ferment les baies.

IX. Les roses gothiques. — I. Dimensions. — Pendant le premier tiers du siècle, les roses conservent à peu près le même aspect qu'à la fin du XIIe. Bientôt cependant elles s'agrandissent de telle façon qu'elles occupent toute la largeur des transepts et même de la façade principale.

— Quelles sont les dimensions des plus belles roses ?

— Les deux roses des transepts de N.-D. de

[1] Anthyme Saint-Paul, *Histoire*, p. 160. — Brutails, p. 140. — Mallet, p. 255. — Corblet, p. 231.
[2] Brutails, p. 150. — Mallet, p. 424.

Paris, construites en 1256, n'ont pas moins de 13 m. 50 de diamètre ; la rose de la cathédrale d'Amiens mesure 11 m.; celle de la cathédrale de Chartres 11 m. 50.

II. Structure. — La construction de ces roses immenses donne lieu à des problèmes ardus de tracé et d'exécution.

La rose comprend une bordure circulaire, appareillée en arc, et un réseau de meneaux qui reproduit le dessin général des motifs en usage dans les fenêtres. Dès le XIIIe siècle, il est assez fréquent que le grand cercle de pierre s'inscrit dans une baie de forme différente : carrée ou arc brisé, qui est dans ce dernier cas le formeret abritant la rose; entre celle-ci et l'encadrement de la baie, les écoinçons sont garnis d'étrésillons légers, notamment de cercles. Dans les derniers temps du gothique, la rose décrit quelquefois un losange à côtés curvilignes, et deux de ces côtés se confondent avec le formeret [1].

X. Les portes gothiques. — I. Leur nombre. — Ordinairement la façade ouest présente trois portes, s'ouvrant sur les trois nefs, et celle du milieu est plus vaste et plus ornementée que les autres.

— Et les cathédrales qui ont cinq nefs, combien ont-elles de portes ?

— La cathédrale de Bourges qui est dans ce cas compte cinq portes correspondantes.

II. Structure. — Leurs ébrasements s'ouvrent de plus en plus depuis qu'on est obligé de donner aux murs, à cause des clochers très élevés qu'ils portent, beaucoup de solidité, et par conséquent beaucoup d'épaisseur.

— Quel est leur mode de fermeture ?

III. Vantaux. — A part la perfection du travail de l'ouvrier et la fécondité d'invention du maître d'œuvre, les vantaux de l'époque gothique sont à peu près les mêmes que ceux de la période romane. Les uns sont encore tout en bois, y compris l'ornementation elle-même, comme on peut le voir à la porte occidentale de la cathédrale de Séez. Les autres sont armés de pentures toujours en fer forgé d'un travail vraiment achevé qu'aucun siècle ne parviendra à surpasser [2].

XI. Les gâbles gothiques. — Dans quelques portes romanes, dans quelques fenêtres de clochers de la même époque, l'ouverture extérieure était surmontée d'un fronton plus ou moins aigu, que l'on appelle *gâble*. Ces gâbles furent en grande vogue depuis la seconde moitié du XIIIe siècle ; ils pouvaient être ajourés au point que parfois les gâbles du XVe siècle laissent une impression de témérité et de fragilité inquiétantes [3].

XII. Les porches gothiques. — I. Structure. — Dès la fin du XIIe siècle, la tendance générale était de supprimer les vastes porches fermés si en usage dans la période romane, ou plutôt de les réunir aux nefs. Au XIIIe siècle, les quelques porches que l'on bâtit devant les façades occidentales sont peu profonds et toujours ouverts, comme on le voit dans les cathédrales d'Amiens, de Bourges, de Séez, de Sens, etc. La plupart du temps ils sont formés par les larges ébrasements des murs et leurs voussures multipliées. Aussi doit-on cesser de les appeler *porches* pour leur donner le nom de portes abritées ou de *portails*.

— A quoi servaient ces porches gothiques ?

II. Usage. — Outre les usages rappelés pour les porches romans, nous pouvons ajouter, dans la période gothique, deux emplois nouveaux signalés par les auteurs.

1° C'est dans le vestibule que les enfants présentés au baptême attendaient que la prière de l'exorcisme leur ouvrît l'entrée de l'église.

2° C'était là aussi que se faisait la célébration des mariages. Les fiancés échangeaient là leur serment solennel et ne s'avançaient dans l'intérieur de l'église que pour entendre la messe une fois le sacrement reçu. C'est ce que nous fait voir une anecdote historique rapportée par un dominicain du XIIIe siècle, Etienne de Bourbon. L'église Notre-Dame de Dijon avait un porche décoré de fort belles statues. Un jour, un riche usurier de la ville, qui se mariait, s'arrêta dessous pour recevoir la bénédiction nuptiale avec son épouse. Mais un autre usurier, un usurier en pierre, qui figurait parmi ces statues, se détacha et l'écrasa. Ses confrères, effrayés de ce châtiment providentiel...

— Se convertirent ?

— Non, mais demandèrent aussitôt que l'on détruisît toutes les autres statues du porche, de peur de subir un jour le même traitement de leur part, et il paraît que cet acte de vandalisme leur fut accordé [1].

XIII. Les fondations. — On prenait de grandes précautions pour éviter les tassements. Les appuis sont élevés sur des fondations bien appareillées, largement empatées et solidarisées par des murs souterrains, longitudinaux et transversaux, qui forment un vaste radier maçonné ; ce radier est posé lui-même parfois sur un massif de béton. Dans quelques églises, on a négligé ces substructions, très coûteuses ; ailleurs elles sont faites avec un véritable luxe. Le dernier historien de la cathédrale d'Amiens a pu écrire que les fondations de cette splendide église, « aussi colossales que le monument lui-même..., n'en sont pas une des moindres merveilles [2]. »

XIV. Les murs. — I. Leur peu d'importance. — Il était dans la logique de la construction gothique de réduire de plus en plus l'importance des appuis continus, c'est-à-dire des murs, au profit des appuis isolés, c'est-à-dire des piles et des culées d'arcs-boutants. Cette tendance à réduire les pleins et à

[1] Brutails, p. 150. — Mallet, p. 224. — Corblet, p. 229.
[2] Brutails, p. 150. — Anthyme Saint-Paul, *Histoire*, p. 153. — Lecoy de la Marche, *Le XIIIe siècle*, p. 42. — Corblet, p. 225.
[3] Brutails, p. 150. — Mallet, p. 189 et 247.

[1] Mallet, p. 253. — Corblet, p. 226.
[2] Brutails, p. 147.

augmenter et multiplier les vides qui est le caractère des architectes gothiques, les amena à supprimer en quelque sorte les murs et à n'en conserver que les cloisons d'appui, les murs des façades, les bases des clochers et les portions de maçonnerie indispensables pour relier les arcs des fenêtres aux corniches et cacher le dos des voûtes : tout le reste n'était que piliers et claires voies.

— C'était la conséquence de la découverte des voûtes à nervures se pliant à toutes les combinaisons et reportant leur poids sur des points faciles à déterminer, c'est-à-dire sur les piliers et les arcs-boutants. Dès lors, les pleins des murs cessaient d'être utiles comme supports et n'étaient bons à conserver que comme clôture.

— En gens de goût, les maîtres maçons du XIIIe siècle ne poussèrent pas ce principe jusqu'à ses dernières applications : avec leur seule ossature, les édifices eussent été de vrais cadavres de pierre ; on sut couvrir de chair ce squelette et lui conserver un certain agrément sans lui rien enlever de son aspect de force et de sévérité.

II. Leur mode. — De bonne heure une surface verticale nue répugna aux maîtres d'œuvres : ils tapissèrent les parements intérieurs d'arcatures aveugles, grâce auxquelles les murailles inertes participèrent en apparence à la fonction et à la force active des supports [1].

XV. La corniche gothique. — Elle comporte différents membres : le larmier, la tablette, le chéneau et les gargouilles, enfin la balustrade.

I. Le larmier. — Le larmier est une partie de la corniche qui sert à préserver l'ordre des eaux pluviales. Il présente en dessous une sorte de plafond, ou *soffite*, qui est creusé en forme de petit canal pour arrêter les gouttes d'eau et les faire tomber perpendiculairement en larmes ; d'où ce nom de *larmier* donné à toute la moulure.

Le larmier gothique a un profil parfaitement approprié à sa fonction : c'est un bandeau incliné formant revers d'eau.

II. La corniche proprement dite. — Elle fut profondément modifiée vers la fin du XIIe siècle. La corniche romane avait pour but d'éloigner du parement du mur le rebord du toit qui la surplombait. Dans les édifices gothiques soignés, l'égout du toit n'arrive pas jusqu'à l'aplomb du parement ; la saillie moins considérable de la corniche est obtenue, non point par une tablette sur corbeaux ou sur arcature, mais par une gorge plus ou moins haute et surmontée de moulures ; la corniche porte un chéneau surmonté d'un garde-fou en forme de balustrade.

III. L'écoulement des eaux dans les édifices gothiques. — Pendant les siècles précédents, les eaux pluviales tombaient directement de la corniche du grand comble sur le sol, ou du moins sur les combles inférieurs quand ils existaient.

Il y avait plusieurs inconvénients à ce mode primitif : les murs le long desquels les eaux dégouttaient devaient se détériorer vite ; les eaux, en tombant à la base des murs, s'infiltraient dans les fondations et y entretenaient une humidité qui, à la longue, devenait préjudiciable.

Les architectes gothiques, pour les mêmes motifs, ont cherché divers moyens pour recueillir les eaux et les conduire loin des murs : les chéneaux, les tuyaux et les gargouilles.

1° *Les chéneaux.* — On comprend sous ce mot des conduits de pierre placés sur les corniches des murs pour recevoir les eaux qui descendent des toits.

2° *Les canaux et tuyaux.* — *a) Utilisation du chaperon de l'arc-boutant.* — Pour sortir les eaux pluviales des chéneaux, on utilisa dans le principe le chaperon, c'est-à-dire l'assise de pierres qui garantissait la maçonnerie de l'arc boutant contre les infiltrations ; à cet effet, on creusa le chaperon d'une rigole qui prenant les eaux dans le chéneau les conduisait jusqu'aux gargouilles.

Mais, avec ce système, les architectes gothiques étaient obligés d'élever la tête des arcs-boutants jusqu'à la corniche du grand comble, c'est-à-dire bien au-dessus des voûtes : ce qui pouvait occasionner des désordres dans la construction.

b) Tuyaux accolés au mur. — Ces tuyaux reçoivent l'eau du chéneau et la rejettent sur le chaperon de l'arc-boutant. L'eau, comme précédemment, suit le chaperon, traverse le contrefort, et sort par la gargouille. Par ce moyen, que l'on voit employé dans les cathédrales d'Amiens, de Séez, etc., le chaperon de l'arc-boutant peut ainsi rester à sa vraie place, c'est-à-dire vis-à-vis la poussée des voûtes.

Toutefois ce mode a aussi ses inconvénients : l'eau, en coulant dans les tuyaux flanqués au grand mur et sur les chaperons des arcs-boutants, pouvait finir par s'infiltrer dans les pierres et compromettre gravement la solidité des murs et surtout des arcs-boutants.

c) Aqueducs sur les arcs-boutants. — Dans certaines provinces, on a construit sur les arcs-boutants de véritables petits aqueducs, composés d'arcades dont le pied s'appuie sur l'extrados des arcs, et dont la tête recouverte d'une sorte de rampe avec chaperon, monte à peu près au niveau des corniches. De cette manière les arcs-boutants sont conservés à leur vraie place et restent tout à fait étrangers à l'écoulement des eaux.

3° *Les gargouilles.* — On donne ce nom à des conduites placées loin des murs, à la tête des contreforts ou des piles d'arcs-boutants, qui ont pour but d'envoyer les eaux pluviales en dehors du périmètre de l'édifice. Plus la conduite sera saillante, plus elle répondra à sa destination.

IV. Les balustrades. — Tout en conservant leur fonction de conduits pour l'écoulement des eaux, les chéneaux ayant été utilisés comme chemins autour de l'édifice, on crut prudent de les garnir de balustrades. Ces balustrades se prolongent autour du grand comble, des chapelles et

[1] Anthyme Saint-Paul, *Hist. mon.*, p. 153. — Brutails, p. 152.

même des collatéraux, en sorte qu'elles permettent parfois de faire le tour de l'édifice. A l'intérieur, des balustrades du même genre couronnent l'amortissement des murs de la nef [1].

XVI. Les clochers. — I. NOMBRE DES CLOCHERS DANS LES ÉGLISES GOTHIQUES. — Toute église gothique a au moins un clocher ; quelques-unes en ont quatre et même cinq ; mais la règle généralement admise, ce sont deux clochers pour les églises importantes.

— Où sont-ils placés ?

II. EMPLACEMENT. — Jusque vers le milieu du XII[e] siècle, les clochers avaient été des monuments isolés, pour ainsi dire, qui n'entraient pas encore dans le plan des églises. Au XIII[e] siècle, quand il n'y a qu'un seul clocher, il s'élève à gauche ou à droite du portail occidental ou au centre des transepts. Quand il y a deux clochers, ils demeurent partie intégrante de la façade occidentale et ne deviennent réellement clochers qu'au-dessus du niveau des collatéraux et des murs des nefs, comme on le voit dans les cathédrales de Chartres, de Laon, de Paris, de Reims, de Séez, etc. Mais on ne se contente pas toujours des deux clochers de la façade occidentale ; on en élève aussi sur les portes des transepts, quand ces portes ont quelque importance, comme cela se voit dans les cathédrales de Chartres, de Reims, de Laon, etc. On en voit aussi sur le chœur, comme à Chartres.

III. STRUCTURE. — Disons d'abord d'une manière générale que les clochers gothiques sont des clochers romans perfectionnés, devenus plus hardis sous la main de constructeurs plus habiles, plus ornés aussi, mais souvent moins robustes et moins imposants.

1° *Partie inférieure.* — Toujours carrée, cette partie inférieure du clocher gothique est à peu près pleine et flanquée de deux épais contreforts aux deux angles libres ; elle ne fait qu'un avec la façade et sert de vestibule aux portes des collatéraux ; c'est-à-dire que les tours font partie de l'œuvre et que le dessous de chacune d'elles forme la première travée du bas côté correspondant.

A partir du point où ils se détachent complètement de la masse de la façade, les clochers gothiques montent encore pendant quelque temps sous la forme de tours carrées percées d'un ou de plusieurs rangs de fenêtres. Cependant on rencontre des clochers dont la partie supérieure de la tour est octogonale, par exemple le clocher de l'église de la Sainte-Trinité à Vendôme, le vieux clocher de la cathédrale de Chartres, etc.

2° *Les baies.* — Les baies de la tour sont, depuis le XIII[e] siècle, en arc brisé.

Les percements sont de plus en plus larges et souvent garnis de meneaux. Mais c'est surtout en hauteur que les baies accouplées se font remarquer sur chaque face ; elles atteignent jusqu'à 25 mètres à Notre-Dame de Paris.

3° *Couronnement.* — *a) Tours sans couronnement.* — Fréquemment, des clochers inachevés attendent encore leur flèche, par exemple dans les cathédrales de Paris, d'Amiens, de Laon, de Reims, etc.

— Quel en est le motif ?

— Des raisons extrinsèques qu'il serait trop long d'énumérer ici. Dans ces clochers, la tour seule existe ; elle est alors couverte par une plateforme, ou par un toit en charpente très aplani. Quelquefois une simple aiguille de bois couverte de plomb s'élève au point central de la croix latine.

b) Couronnement en bâtière. — C'est, avons-nous vu, le toit à double égout.

— C'est pour les tours des petites églises que l'on emploie quelquefois ce mode de couronnement, que l'on voit déjà en usage pour certains clochers romans. Quoique très simple, ce couronnement est cependant d'un heureux effet. Ces tours, peu dispendieuses, continueront à être usitées dans les siècles suivants.

c) Toits à quatre noues. — On trouve, surtout dans l'Est et la Champagne, des tours gothiques dont le toit à quatre noues est posé sur les pignons qui terminent les quatre faces.

d) Flèches octogonales. — Il est un type de clocher qui eut un grand succès pendant la période gothique : à souche carrée et à flèche octogonale très aiguë, s'élevant à une hauteur prodigieuse, et entourée de quatre clochetons et d'autant de lucarnes à pinacles.

1. *La flèche proprement dite. — Structure.* — Si les flèches restaient pleines, elles paraîtraient lourdes au-dessus des faces très ajourées de la partie supérieure des tours. On commence par percer dans leurs pans des sortes de meurtrières allongées qui donnent la légèreté nécessaire, comme on le voit dans les cathédrales de Coutances, de Moulins, etc. Puis, dans la seconde moitié du siècle, ces minces ouvertures verticales sont remplacées par des trèfles et des quatre-feuilles, comme dans les cathédrales de Saint-Lô, de Séez, etc. Enfin, les flèches sont de plus couvertes en imbrication et leurs arêtiers sont parfois garnis de crochets saillants, qui en se détachant sur le ciel détruisent la sécheresse de ces longues lignes inclinées, par exemple à la cathédrale de Séez.

Hauteur des principales flèches. — La flèche en fonte de la cathédrale de Rouen, terminée en 1876, atteint 148 m. 20, de sorte que cette cathédrale est le monument religieux le plus élevé du monde entier. La flèche de la cathédrale de Beauvais, qui s'écroula le 30 avril 1593, s'élevait à 146 m. et égalait par conséquent la plus haute des pyramides d'Egypte. La flèche de Strasbourg, « chef-d'œuvre d'habileté et non de goût, qui nous étonne plus qu'il ne nous satisfait, » dit Brutails, compte 142 m. Vient ensuite la tour de Saint-

[1] Corblet, p. 225. — Brutails, p. 153. — Mallet, p. 231-235.

Etienne à Vienne, 238 m.; puis la coupole de Saint-Pierre de Rome, 132 m.; enfin la tour de Chartres, 123 m.

— Comment s'y prenait-on pour *prévenir* dans des monuments si élevés *l'effet de l'ébranlement* causé par les sonneries?

— Cette nécessité a inspiré aux constructeurs des premiers clochers gothiques des combinaisons parfois étranges, qui consistent ordinairement à consolider la tour par des arcs entre-croisés : arcs au-dessus d'une coupole, ogives bandées sous une coupole, etc. Quand on étudie le voûtement des clochers, il importe de ne pas perdre de vue le programme tout spécial qui, dans cette partie de l'édifice, s'imposait à l'architecte.

2. *Les clochetons et les lucarnes à pinacles.* — Les tours, avons-nous vu, sont ordinairement carrées; il s'agissait de placer au-dessus une pyramide octogonale, en ménageant, autant que possible, une transition agréable et harmonieuse entre ces deux formes de construction. Pour cela, les architectes remplissent les espaces triangulaires qui restent nécessairement vides entre les deux côtés de chacun des quatre angles de la tour et la base de quatre des pans de la flèche, — en d'autres termes, les trompes, — par quatre clochetons plus ou moins élevés selon la hauteur de la flèche elle-même; les quatre autres pans, qui correspondent aux quatre faces de la tour, sont occupés par des lucarnes à pinacles, c'est-à-dire par des édicules qui contiennent essentiellement une fenêtre encadrée de colonnettes et surmontée d'un gâble développé [1].

XVII. La coupe des églises gothiques. — Les trois divisions, arcades des bas côtés, *triforium* et *clérestory* sont nettement accusées et harmonieusement réparties dans les églises gothiques.

I. Rez-de-chaussée d'une église gothique. — Il est formé par des piliers aux nervures multiples qui vont se perdre dans la voûte et par de grandes arcades à cintre brisé.

II. Triforium. — Au XIIIe siècle, le *triforium* est encore obscur pour ce motif que le mur d'adossement est plein, les architectes l'utilisant pour appuyer le comble en appentis du collatéral. Mais l'intention d'ajourer de plus en plus les travées au-dessus des collatéraux, et d'en faire comme une sorte de tapisserie translucide sans interruption, devient évidente à dater de la seconde moitié du XIIIe siècle, et se manifeste jusque vers la fin du XIVe.

Il y avait un double avantage à ces *triforiums* transparents. Tout d'abord, au lieu d'une galerie obscure, on voyait pénétrer en vainqueurs le soleil et la lumière irisée des vitraux. En outre, au point de vue de la construction, les *triforiums* ouverts, en diminuant un peu l'épaisseur des murs, allègent d'autant la pression exercée sur les piles maîtresses.

— Ces deux avantages ne sont pas à dédaigner.

III. Le clérestory. — De ce troisième étage la pierre est de plus en plus chassée, pour faire place aux grandes fenêtres qui encadreront le temple tout entier de la tapisserie translucide sans interruption rêvée par les architectes gothiques [1].

[1] Corblet, p. 229. — Brutails, p. 154. — Anthyme Saint-Paul. *Hist. monum.*, p. 157-158. — Mallet, p. 260. — Lecoy de la Marche, p. 44.

LITURGIE

Q. — Bernard enseigne (*Cours abrégé* en 2 vol., t. I, p. 262) que la messe de *Requiem* appelée quotidienne, *in missis quotidianis*, n'a qu'une seule oraison quand elle est chantée solennellement, c'est-à-dire avec diacre et sous-diacre, ou même, ajoute-t-il, quand elle est chantée sans ministres sacrés, mais, disent quelques-uns, avec concours de parents et amis, et il cite à l'appui un décret du 12 août 1854.

Or je lis dans notre Ordo de cette année : « S. R. C. per decr. 30 jun. 1896 declaravit : ... *In missis quotidianis Defunctorum, sive lectis sive cum cantu, plures esse dicendas orationes : primam orationem pro defuncto vel defunctis certe designatis, secundam ad libitum, ultimam pro omnibus defunctis.* »

Veuillez me dire si Bernard est à corriger, ou bien si notre Ordo interprète mal le décret de 1896 ?

R. — Le docte sulpicien Bernard, dans l'édition de 1895 que vous citez, donnait l'enseignement courant à l'époque et vraiment appuyé par les décrets. Mais la question des messes de *Requiem* ayant été étudiée à nouveau par la Congrégation, les anciens décrets ont été rapportés, et celui de 1896 aujourd'hui fait loi. Le texte en est même passé dans les rubriques nouvelles du Missel et fait corps avec elles. Votre Ordo est donc exact.

Q. — Notre église a été bénite solennellement sous le vocable de N.-D. des Agonisants ; nous sommes donc tenus, d'après le décret du 5 juin 1899, d'en faire chaque année la fête sous le rite double de 1re classe avec octave. Or dans l'Ordre de Saint-Camille, la fête instituée sous le titre de *Mater Agonizantium* est fixée au 30 octobre. L'octave coïncidera donc avec celle de la Toussaint, qui commence deux jours après. Est-on obligé dans ce cas de conserver les deux octaves ? Si oui, laquelle doit primer l'autre ?

R. — Dans la circonstance, il n'y a pas lieu de supprimer aucune des deux Octaves, puisque l'une concernant la Sainte Vierge et l'autre tous les saints, elles n'ont évidemment pas le même objet.

La Sainte Vierge sans doute est implicitement honorée avec tous les saints, mais cela ne suffit pas pour faire supprimer son octave, et l'on devra agir ici comme on le fait pour le suffrage des apôtres Pierre et Paul. A l'office votif des Apôtres, ces deux princes de l'Eglise sont certainement

[1] Viollet-le-Duc, *Dict. rais. d'arch.*, IX. — Lecoy de la Marche, p. 48. — Mallet, p. 222. — Anthyme Saint-Paul, p. 158.